

Rev haiti VII

conjonction

INSTITUT FRANÇAIS D'HAÏTI

- **Haïti et la
Langue Française**

conjonction

LE PETIT FRANÇAIS D'HAÏTI

- Haïti et la
Langue Française

CONJONCTION

Est le Bulletin de l'Institut Français d'Haïti.

SES BUTS

Diffuser les idées fondamentales qui caractérisent la pensée française vivante.

Resserrer les liens traditionnels unissant Haïti et la France.

Apporter une collaboration effective à l'épanouissement de la culture haïtienne.

Rendre compte non seulement des activités de l'Institut Français mais encore de l'activité intellectuelle d'Haïti.

« CONJONCTION » n'est pas une revue de propagande. Elle ne vise à aucune action politique ou confessionnelle. Elle sollicite la collaboration des auteurs haïtiens et étrangers.

SON MOT D'ORDRE

Tout faire pour que les hommes différents par leur hérédité, le milieu géographique et social qui les a modelés, par les disciplines intellectuelles qui ont formé leur pensée, puissent se connaître, se comprendre, et soient mis en mesure d'apporter leur contribution originale à l'élaboration d'une véritable conscience humaine.

ABONNEMENT ANNUEL

(6 numéros) :

En Haïti : 3 dollars

à l'Etranger : 3 dollars 50

Le Numéro est vendu : 3 gourdes (\$ 0,60)

**Pour la publicité, qui est strictement limitée,
s'adresser à l'Institut Français.**

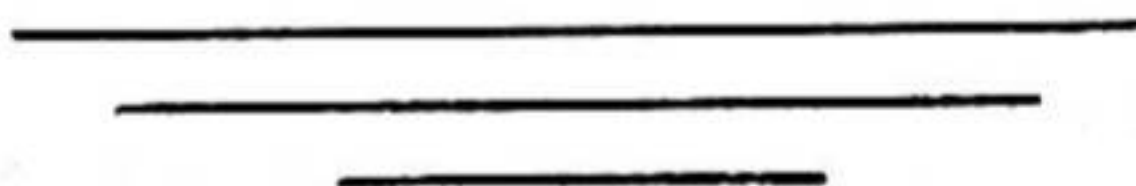
Les livres et les manuscrits doivent être envoyés

au Directeur de l'Institut Français

Boîte postale 131 — Port-au-Prince — Haïti

SOMMAIRE

Jean Fouchard	— <i>De l'élection de la langue française.....</i>	5
Pierre Vaast	— <i>L'enseignement et la scolarisation.....</i>	16
Raymond Lichet	— <i>Poèmes.....</i>	24
Une cité internationale des arts à Paris,.....	<i>par Jean Gallotti.....</i>	28
Les livres.....	<i>par René Palmiéry.....</i>	31
La langue française en Haïti, de Pradel Pom-		
	<i>pilus,..... par Adrien Martin.....</i>	35
Chronique.....		53



DE L'ÉLECTION DE LA LANGUE FRANÇAISE (*)

L'Indépendance conquise, nous avons gardé la langue de l'ancien maître. Peut-être, au départ, avons-nous ainsi, involontairement, pris le risque de nous charger d'un fardeau dans cette partie du monde où, devenant seule nation de langue française, nous étions voués à la singulière originalité de nous offrir en habit dépareillé à la curiosité de peuples portant la mantille ibérique ou vêtus à la mode anglo-saxonne.

Nous qui courageusement avons pris — par fierté, respect et fidélité à nos origines — la décision d'être à l'avant-garde d'une race traquée, nous devenions par la faveur d'un heureux destin, dans notre lointain avant-poste, les gardiens non seulement d'une Race, mais également d'une Culture sans défense dans notre hémisphère ; et nous nous engageons à honorer l'une et l'autre, bien que l'une et l'autre fussent d'origine et d'orientation différentes.

C'était beaucoup demander à nos faibles épaules dans les trébuchements de nos premiers âges. Mais après l'époque de 1804, quel est donc le tour de force qui pouvait défier notre ardeur de chevaliers ou désarticuler notre enthousiasme de paladins ?

Et n'est-ce pas l'intégral accomplissement de cette double gageure qu'a réalisé, depuis, à l'admiration ou à l'étonnement du monde, un petit peuple nègre, d'expression française, le plus curieux mélange, en terre d'Amérique, de l'Afrique millénaire et de la France, héritière universelle des trésors de la Latinité ? Et puis, qui mieux que nous pouvait réclamer et mériter l'audacieuse responsabilité d'illustrer et de défendre si loin des rives de la Seine une langue qui, à nos yeux, était parée de tant de prestige, car lorsque la Marseillaise fit un tour en Amérique, comme le souligna avec pertinence un Prince de nos Lettres, Léon Laleau, c'est à travers le génie de la langue française que nous parvint le cri de Liberté et c'est sur la terre douloureuse de Saint-Domingue qu'Elle fit « sa première escale ».

(*) Extrait du discours prononcé à l'occasion de la remise à M. Jean Fouchard de la décoration d'officier des Arts et des Lettres.

Ainsi donc, cette langue qui chantait la Liberté nous parût aussi sacrée que la Liberté elle-même.

Nous l'adoptâmes, sans en demander permission. Elle était nôtre.

C'était, après tout, un trophée supplémentaire dans notre butin de victoire.

Bossuet, Racine et Voltaire, tout comme Napoléon, Leclerc et Rochambeau nous payaient des dommages de guerre.

Nous gardions en otage le meilleur du vaincu. N'étions-nous pas tentés — nous, les esclaves d'hier — de montrer que nous pouvions nous substituer pleinement au colon, le dépouillant de tout ce qui avait été ses attributs de maître : ses coutumes, ses croyances, sa langue et sa civilisation ?

L'aspect sentimental et psychologique mis à part, d'autres raisons majeures plaidaient en faveur de cette appropriation, lorsque notre peuple eut le privilège de se choisir une langue.

Et d'abord, connaissions-nous alors d'autres modèles et de quel autre héritage nos mains débiles pouvaient-elles mieux essayer de s'emplier ?

Il y avait, qui nous tentait, le créole. Ce créole colonial qui avait davantage que de nos jours les grâces du vieux français, déformé, corrompu ou « remis en enfance », avec ses syllabes molles « comme ces mets destinés aux enfants et débarrassés d'os, d'arêtes et d'aspérités », avec ses tournures adaptées à l'indolence tropicale et toute cette exquise saveur qui s'est perdue comme une innocence et une naïveté.

Dans les mêmes salles où Marivaux et Beaumarchais captivaient si souvent les foules on accordait aussi audience au populaire patois qui symbolisait peut-être la servitude mais qui s'imposait dans la vie courante, hantait les ateliers aussi bien que les boudoirs, s'accrochait à l'élégance et au prestige de la langue du maître pour souvent la dominer, l'enrichir d'heureuses trouvailles ou l'entraîner à des écarts dans l'innocente complicité de timides solécismes. Ce créole était né « dans les bras du soleil », créé comme les langages honnêtes pour les caresses et la violence, pour les fruits et les fleurs, pour la colère, pour l'amitié partagée avec le pain, pour la louange et les murmures, pour la faim et la soif, pour la parole et pour les silences aussi, pour les proverbes et pour la ferveur de la prière, pour le chant de Vie et pour les gerbes déjà liées. Il était sorti du ventre chaud de notre terre avec le rythme de nos danses, les senteurs de nos jardins, la fraîcheur de nos sources, la sereine beauté des matins

de soleil ou des nuits épinglées d'étoiles. Empli de tous ces sortilèges il semblait, avec la paresse de ses intonations et la langueur de ses syllabes, glisser du tranquille balancement d'un hamac pour saisir le madras multicolore de nos payses, emprunter la fête de leur sourire, la lumière de leur regard et la chanson de leur voix. De génération en génération, nous avons reçu un peu de sa sève dans l'offrande insoupçonnée du lait maternel et il était dès lors aux fenêtres de nos perceptions, dans nos veines et dans nos pores, dans chaque pulsation de notre cœur, dans notre peau, dans notre sang, dans notre souffle. Il nous avait accompagné durant la longue nuit de Saint-Domingue, soudé à nos chaînes et à notre chair, témoin de nos joies et de nos souffrances, compagnon fidèle de nos espérances et de nos luttes. Ainsi que sont unis l'arbre et sa racine. Ainsi les jupons de l'épi et les grains que l'on palpe à travers la fibre lisse et charnue. Ainsi, le halo qui suit les pas de la lumière. Sa présence était inséparable de notre vie et sa vocation, indivisible de notre destin. Mais pouvions-nous, imprudemment, à l'heure de notre quête d'étoiles, pour introduire notre jeune nationalité dans le concert universel, mettre entre le monde et nous une barrière, risquer l'aventure d'adopter comme langue un patois, notre savoureux créole — Dieu me garde d'en médire ! — sans rayonnement, sans discipline, sans tradition, sans syntaxe et sans grammaire, de mère française assurément et se réclamant de si nombreux auteurs qu'on ne sait, aujourd'hui encore, entre le caraïbe, l'éwé et d'autres dialectes africains, l'espagnol ou l'anglais, comment répartir avec équité les droits d'une paternité si diverse.

Dans la frénésie du triomphe et l'orgueil de la victoire, nos pères dédaignèrent la langue de tous les jours. Ils voulurent pour notre peuple d'une langue du dimanche. Ce fut le Français. Et ce choix fut heureux. Nos classes lettrées ne constituaient-elles pas nos seuls cadres, et ces cadres si pauvres en nombre et en qualité, destinés à diriger le nombreux troupeau d'analphabètes à peine débarrassés des chaînes, n'avaient-ils pas eu dans leur formation insuffisante et difficile, pour unique objectif cette seule culture française ? Pouvait-on en conscience, alors qu'il fallait coûte que coûte aller de l'avant — et tout de suite ! — envisager la lente et pénible formation d'autres cadres issus de nouveaux moules ? Et cette nouvelle équipe de direction, qui donc l'aurait formée ? Le Roi Christophe lui-même, un moment séduit par le pragmatisme anglo-saxon, vit échouer aux poubelles de l'Histoire une tentative, audacieuse comme la sainte Citadelle qu'il adossa aux nuages pour témoigner de la grandeur de notre peuple et des possibilités de notre race.

C'est un peu pour tout cela que le Français devint la langue officielle de la nation naissante.

On a quelquefois invoqué l'isolement que nous crée notre parler. Peut-être a-t-on raison à un certain point de vue. Mais aucun peuple ne meurt d'un isolement de ce genre. L'Histoire en témoigne et d'autres avant nous l'ont montré de lumineuse façon. Les différences de langue nous ont-elles empêchés d'être à Savannah pour concourir à la naissance de la nation industrielle la plus riche et la plus puissante qui ait jamais existé ? Le parler français nous a-t-il interdit de secourir Miranda, d'entendre l'appel angoissé de Bolivar demandant de la poudre et des balles pour la libération de cinq nations de l'Amérique, ou tout près de nous, dans nos anciennes provinces de l'Est, de sauver et de consolider l'indépendance du peuple voisin ?

Si pour notre part nous demeurons isolés, si nos propres lois d'entraide fraternelle n'ont jamais joué en notre faveur, il faut chercher ailleurs les raisons de ce crime contre la Solidarité. La principale paraît tenir dans les séquelles persistantes d'une hostilité anachronique contre le réveil de la race noire, symbolisée par la nation haïtienne. Mais nous ne sommes plus seuls. L'Afrique est maintenant debout au soleil de la Liberté avec ses Etats nouveaux, de langue française en majorité ; et il ne sera plus possible d'ignorer trop longtemps la chaîne puissante de la Fraternité noire que forment autour du monde dans l'Evangile nouveau de la Négritude les mains d'ébène de 200 millions de nègres, unies désormais au premier maillon forgé au creuset de nos propres souffrances.

D'autres ont prétendu que la langue française constituait un sérieux handicap dans nos relations de tous genres. Et à l'appui de cette affirmation fort discutable ils présentent généralement des détails à caractère économique qui ne sont pas les fins dernières d'un peuple et qui assurément ne trouveront pas leur défense ici. Personne n'a d'ailleurs jamais pu affirmer que nous serions plus heureux si nous parlions la langue de nos voisins, grands ou petits ? Personne en tout cas n'aurait jamais pu le prouver.

Et qui donc parmi nous, même en considérant ces impératifs matériels, troquerait d'un cœur léger les joies d'un mariage d'amour fait de compréhension mutuelle, de respect d'un idéal commun et de tant d'affinités contre un flirt de quartier ou un mariage de raison ? La question ne s'est jamais posée. Il est sans doute superflu d'ajouter que ce débat imaginaire, s'il devenait réalité, n'aurait rien de cornélien. L'on ne saurait en effet vala-

blement associer, pour nous proposer un choix, les aspects divers d'un Bonheur tirailé par des aspirations et des besoins, si essentiels et si distincts.

On se bornera seulement à souhaiter, qu'au bénéfice de notre peuple, ces deux unions qui sont aussi celles de la Raison, de l'Intelligence et du Cœur continuent de se développer.

L'une, dans le partage de plus en plus généreux et élargi d'identiques affinités et pour le rayonnement même de la tradition française au sein des Amériques, en partant du bastion antillais convenablement équipé à cette fin, avec des élites formées par les échanges, des contacts directs multipliés, des moyens et des méthodes d'éducation à la hauteur de l'évolution du monde actuel et des nouvelles perspectives et applications de la Connaissance.

L'autre, dans le bénéfice des fruits avantageux qu'attendent les impatiences d'une économie anémiée et la pathétique résignation d'un peuple malheureux qui, dans la noble solitude de sa langue et de sa race, drapé dans la dignité de son Histoire, la fierté de ses origines et de sa Culture, chemine dans la Paix et la Discipline retrouvées, angoissé parfois de ne pas sentir à son tour, sur la route du Calvaire, les mains fraternelles de Simon de Cyrène alléger sa fatigue et sa détresse...

D'avoir ainsi tenté de fixer dans leur réalité et leurs perspectives ces clartés et ces ombres ne suggère ni faiblesse ni intermède au destin de virilité qui nous commande avant tout de retrouver nous-mêmes et d'accrocher tout seuls le chaînon qui relie à l'Epopée de notre seul courage.

Dans cet effort de notre jeune nationalité, depuis toujours nous accompagnent et nous réconfortent les lumières de la Culture française, le prestige de parler et d'écrire la plus belle langue du monde, la chance de pouvoir imprimer à nos lettres la marque d'un génie fait de mesure, d'harmonie, d'équilibre et de bon goût, le bénéfice enfin d'être appelé au partage d'un patrimoine lourd de siècles et de gloire, sans cesse enrichi de Montaigne à Jean Price-Mars et de François Villon à Jean Brierre.

J'entends bien que lors du coup de force de 1915, la France défendant alors les armes à la main son territoire ne put alerter l'opinion mondiale contre l'attentat inutile dont notre pays était victime ; mais comme pour réparer cette abstention, c'est la Culture française qui vola à notre secours. Et avec quel enthousiasme elle nous rejoignit aux premières tranchées !

Il est indéniable, en effet, que notre absorption fut rendue impossible en grande partie par l'antagonisme qui interdit toute

compréhension entre l'occupant et nous. Pour organiser la Résistance, nous eûmes pour barricades nos origines et notre langue ; et le maquis fut souvent pour nous précisément ce chemin de Lumière que les éducateurs français depuis tant de générations tracèrent dans le cœur de notre jeunesse.

Contre cet enseignement sous le signe du Christianisme et de sa philosophie nourrie aux vérités premières, l'ingratitude des uns, la bave de quelques autres se sont dans ces dernières décennies épuisées en vaines médisances. On ne s'étonnera point de ces égarements. Il n'est d'arbres étoilés de fruits qui n'aient connu l'hommage de ces destins amers. Mais qui donc peut ignorer en toute honnêteté, en établissant la comptabilité de notre gratitude, le dévouement des cornettes amidonnées et des soutanes blanches et noires qui, au cœur de nos campagnes ou au milieu de nos villes, penchées sur la détresse innocente de l'enfance haïtienne dans nos écoles et nos séminaires, dans nos hôpitaux et dispensaires, au chevet de la souffrance ou au service de notre jeunesse, ont poursuivi une œuvre de Civilisation, la plus solide dont ait bénéficié notre peuple dans le domaine de l'Education et de la Justice sociale.

Oh ! je sais bien — et ce snobisme d'un temps de reniement n'intimidera guère le témoignage — je sais bien que la mode est d'opposer à cet enseignement chrétien — un des fleurons de la Latinité et l'un des bénéfices de l'éducation française — les promesses illusoire qui, en face des plus bouleversantes interrogations sur nos origines et notre destin, exposent, en définitive, « l'extrême débilite » du matérialisme, dans un bilan décevant d'hypothèses contradictoires et d'explications insuffisantes où viennent échouer l'orgueil agacé et le tourment insatisfait des connaissances humaines.

Alors, je vous le demande, serait-ce cette science impuissante, et malgré ses réussites spectaculaires, incapable de saisir le secret frémissement des germinations ; seraient-ce ces tâtonnements d'aveugle dans le champ incommensurable, qui nous détourneraient, un jour, de Celui qui a créé la grâce de la fleur, le sourire d'un enfant et le cœur du poète ?

Comme si, d'autre part, pour le rassemblement des peuples, la fraternelle accolade des hommes et même la mise en commun de leurs ressources dans une application organisée de nos devoirs bien connus, et simplement chrétiens, de solidarité et d'entraide, il devenait nécessaire de suivre désormais la lanterne rouge du Kremlin au lieu de l'étoile solitaire qui conduisit à la crèche de Bethléem, d'emprunter une nouvelle voie où le marteau et la

faucille remplaceraient la Croix qui depuis vingt siècles domine du pathétique appel de ses bras troués l'angoisse de notre monde. Comme si les prophètes séduisants du marxisme pouvaient enseigner à notre désarroi un chemin plus noble, plus pertinent et plus réaliste que celui qui fut ouvert, parmi les oliviers de Galilée, au peuple immense, sans frontière, sans couleur et sans classe de la communauté chrétienne. O troupeau innombrable, répondant des portes de l'Orient aux confins de l'Occident, à l'appel du Pasteur assis au trône de Pierre, pour continuer d'offrir à nos espérances et à notre soif de Justice et de Paix, en guise de la barbarie retrouvée, l'Évangile de la Fraternité et ce Cœur transpercé déjà sous la tunique sans couture, pour que fleurît dans sa sainte blessure la grande leçon d'Amour qui est le seul pain de vérité des hommes !

C'est à la France et aussi à cet admirable clergé national qu'Elle a formé et qui aujourd'hui, est prêt pour la relève que nous devons ce partage d'une Foi robuste et vivifiante qui, en s'alliant aux croyances et traditions ancestrales, opposa une barricade supplémentaire, interdisant toute emprise sur l'âme nationale.

Les tentatives les plus habiles se heurtèrent contre le raidissement de nos élites cramponnées à un héritage culturel devenu un des éléments de la sauvegarde de notre indépendance de peuple.

Notre nationalisme révolté se fortifia de cette cuirasse dans la lutte active et parfois dramatique poursuivie avec toute l'ardeur de notre orgueil blessé jusqu'à la Libération obtenue grâce à la courageuse et patriotique ténacité de Sténio Vincent, — un des grands moments de l'Eloquence contemporaine.

La douloureuse épreuve avait duré dix-neuf ans.

C'est le plus dangereux obstacle auquel se trouva en butte la Culture française en Amérique.

Elle sortit triomphante de ce « choc », pour nous servir du titre même — et si suggestif ! — de l'unique roman qui témoigna dans sa cruelle vérité de la grande douleur qui, lors, saisit la patrie.

Le grain mis en terre avait germé. Bien plus, la Culture française avait produit en terre haïtienne une riche frondaison dans le miraculeux croisement du génie africain et du génie français.

Telle est l'originalité d'un patrimoine spirituel, fidèle reflet de nos origines et de la complexité d'hérités diverses. Cette

marque proprement haïtienne a donné à notre littérature, avec ses lettres d'affranchissement, les traits précis de sa personnalité, et aussi le prestige de la maturité, dans un long cheminement où ce curieux métissage culturel a imposé ses soubresauts, ses antagonismes et ses déchirements à l'écrivain, portant tour à tour nos Lettres aux lisières des courants français et au centre de nos réalités propres. Voici, pour l'indiquer, François Duvalier, le doctrinaire courageux et cultivé du groupement des Griots, se réclamant de « l'âme héroïque et hautaine que les hérédités millénaires d'une race ont formée ». Puis, Carl Brouard par exemple — pourtant le plus national de nos poètes — lançant un jour de fantaisie ce cri insolite : « Tout cet africanisme m'ennuie. Je veux maintenant chanter mes ancêtres d'Anjou ». Entre les deux — et résumant, et précisant la profondeur et l'acuité du débat que ponctue le dialogue séculaire du lambi et du chalumeau — Léon Laleau qui confesse

...« cette souffrance
et ce désespoir à nul autre égal
d'apprivoiser avec des mots de France
ce cœur qui m'est venu du Sénégal ».

L'histoire de nos Lettres balance parfois au milieu de ces tiraillements, du pathétique appel de la race et du sang et des ardentes passions qui sont « l'âme et la vie » de sa Poésie.

Certes, quelques-uns de nos poètes ont peuplé leur nostalgie d'étranges marquises en robe à grand panier et de galants gentilshommes portant perruque à courte queue et souliers à boucles d'or, sortis du « siècle poudré » parmi les jabots de dentelles, les crinolines empesées et l'attendrissement d'un menuet de Rameau. Le ridicule de ce bovarysme et de ces excentricités passagères s'apparente à la pratique de jadis ou de naguère d'enseigner à nos enfants dans des livres scolaires inadéquats le charme des marronniers en fleurs ou le souvenir... de « nos aïeux les gaulois qui avaient des cheveux blonds et des yeux bleus ». Mais pareilles curiosités d'une Poésie maquillée demeurent plutôt rares. De ses plus lointaines origines à nos jours, notre Littérature, dédaignant la tricherie, s'anime au contraire, dans le fond, d'un souffle puissant d'haïtianisme

Déjà les écrivains de la période coloniale refusaient de demeurer indifférents au cadre physique ou aux mœurs locales, sans pouvoir cependant offrir par ces velleités d'affranchissement, timides et insuffisantes, l'essence d'une littérature libérée, même avec l'utilisation du créole et de la couleur locale.

Car l'originalité ne réside pas exclusivement dans le pittoresque de ces artifices ou de ces singularités. Elle se tient, profondément ancrée aux fibres les plus secrètes de l'âme nationale, comme une expression de solidarité qui plonge dans les entrailles torturées de cette terre de chair et de mica où, aux côtés de nos Pères, nous dormirons à notre tour, après avoir aimé, lutté, souffert et servi la Patrie. Elle découle d'un mode de penser qui ne se fabrique point en série, mais délivre sur des thèmes communs à tous les hommes le message personnel qui traduit l'homme haïtien et le milieu haïtien dans ses racines originelles, sa réalité, ses prolongements et ses perspectives.

Cette note dominante, on la retrouve, malgré les écarts et des déviations — s'il en existe dans le domaine sans frontière de la Poésie — de Coriolan Ardouin, berçant sous les frais ombrages de Mariani la mélancolie de ses rêves, jusqu'au bohème Oswald Durand dont les vers s'illuminent du sourire de Choucounne ou d'Idalina et laissent traîner au cœur des hémistiches le « caraco » entrouvert sur la fragile vertu d'impudiques payses. N'est-ce pas cette marque essentiellement haïtienne que conduisirent à son triomphe définitif — et avec quelle ardeur ! — l'Ecole nationaliste de Jean Price-Mars et les révolutions littéraires, scientifiques et artistiques qui s'en inspirèrent avec le mouvement « indigène » et le groupement des griots ? Si bien qu'aujourd'hui le chant du poète semble souvent accroché à notre verdure comme les trilles de nos oiseaux ; enraciné dans notre terre autant que le paysan avec sa houe et sa serpette, sa chemise fleurant le vesou des guildives et les senteurs de nos champs de maïs et de cannes ; planté dans le paysage parmi nos fruits gonflés de sève et de soleil, nos fleurs colorées d'arc-en-ciel et tous les parfums et toutes les musiques et toute la lumière de notre beau pays. Si bien que se confond sa voix avec celle même de notre terre qui chante dans ses épis mûrs, le roucoulement de ses bocages, le bruissement des futaies, le vent qui décoiffe les forêts, la mer qui lèche la dentelle des côtes, la colère qui gronde sur les chemins du ciel et la naissance des récoltes et le cheminement des sources. Car même séduit par l'appel à la Fraternité universelle ou portant simplement son cœur dans ses bras « comme une guitare », même lorsque, pour rythmer ses joies et ses douleurs ou pour la « ronde autour du monde », il semble un peu oublier ce lien charnel et ces séductions qui attachent son émoi à notre terre ou en parfument le chant, on retrouve encore le sceau ou de la Race ou de la Patrie dans sa Poésie. Et aux roses et aux lys dédiés à Hélène, à Cassandre et à Marie, s'ajoutent la branche odorante de basilic épinglée au corsage de

Marilisse et d'Anaïse ou les corolles des flamboyants qui font un tapis de pourpre à la farandole de nos propres Muses.

L'utilisation de la langue française n'a jamais gêné l'éclosion de cette littérature nationale. On ne s'excuse pas de parler français. On s'en glorifie. D'avoir eu au service de nos Lettres cet incomparable véhicule et le privilège d'une langue à vocation universelle a accru la beauté de notre Message, et en lui ouvrant des fenêtres sur le monde, assuré qu'il fût porté à l'audience internationale. Une langue, d'ailleurs, ne saurait, si peu que ce soit, modifier les particularités de nos réactions, influencer nos états d'âme ou nos émotions, handicaper le développement d'une littérature nationale. Elle peut, au contraire, par sa richesse et son prestige, offrir un moyen d'expression qui facilite et enrichit la délivrance. Telle est la marque sur nos Lettres de la langue française.

Tel est aussi, au demeurant, le miracle de notre Culture qui associe au génie français nos hérités africaines, à notre parler de France, notre négritude et nous permet, dans le bénéfice de cette élection de la langue française, de retrouver intacts et d'extérioriser, dans la grâce la plus noble de l'homme, le frémissement de nos origines et le tumulte de nos atavismes, en rassemblant, avec aisance et harmonie, ces éléments épars, ethniques et culturels, qui composent notre triple et indivisible personnalité d'homme, de nègre et d'haïtien.

Cette réussite dans ses multiples aspects s'explique. Elle est souvent le prix et la promesse toujours renouvelée d'un attachement qui n'a connu d'autres nuages que ces brouilles passagères et futiles qui font dans les familles les plus solidement unies comme des errata à la monotonie de l'existence.

La vérité surtout est que, dans le domaine de la Culture, le cordon ombilical ne fut jamais coupé. Au lendemain de la guerre totale pour notre liberté, alors que l'on respirait toujours l'odeur de la poudre et que les canons de Vertières fumaient encore, les preux de l'Épopée avaient délibérément omis dans leur sainte colère et leurs justes représailles de s'attaquer aux liens de la langue. On convint de n'en point discuter et personne ne souilla de la moindre réserve la grande beauté et le secret de ce silence qui était un choix unanime et solennel.

Et à l'heure décisive, lorsque dans le frisson des drapeaux et l'allégresse qui emplissait la Place d'Armes des Gonaïves vint le moment de dresser le berceau de notre nationalité et de jurer de « renoncer à jamais à la France », n'est-il pas vrai, à travers le plus affectueux des paradoxes et la subtilité d'une souveraine

réticence, n'est-il pas vrai que c'est en français que nous fîmes ce serment ?

Pour finir, je déplorerai assurément cette éclatante insuffisance à retracer pour vous les origines et caractéristiques de notre filiation à l'humanisme français. L'on aura peut-être deviné, à travers cet indiscret bavardage, la très belle histoire que mon ignorance n'a point su conter, en voulant célébrer ces racines qui se sont nouées dans le secret de notre terre. De tous les dits dédiés à la Tradition française ou au noble parler, notre miracle pourtant ne serait-il pas l'un des plus dignes de tenter les ménestrels qui, depuis l'aurore et à tous les carrefours du monde, chantent la langue vigoureuse et délicate, ardente et charnelle que Rome et Athènes ont nourrie de miel et de lait sous les mêmes arceaux qui ombrageaient de pétales la danse des Muses et couronné des mêmes lauriers glissés du front d'Homère et de Virgile, avant de la poser dans les bras de la France comme le fruit éternel du Rythme et de la Beauté pour l'honneur et l'enchantement des hommes ? Rectifiant aussi notre tentative malhabile, le chantre bien né dirait également justice et vérité pour nous qui bénéficions un peu de cette gloire et en tirons l'une des fiertés majeures de notre nationalité. Il chanterait comme un hommage lourd de ferveur l'offrande de notre gerbe aux coloris nouveaux, à la langue sacrée dont le brouillon s'écrivit dans les festons et les colonnes des Cathédrales et qui, toute emplie de l'élégance des dentelles de pierre, sortit de ses langes et fit ses premiers pas souvent aux portiques mêmes de ces hauts lieux de la Chrétienté, puis offrit son enfance réjouie de chantefables et de rondeaux au soin généreux et savant des clercs, cependant que le génie d'un peuple la façonnait de sa moelle et de sa grandeur.

Quoiqu'il en soit, hors l'humilité de notre maladresse, il nous resterait la certitude combien réconfortante d'appeler l'enthousiaste acclamation d'un plébiscite de la Culture française, si au jeu de la vérité nous pouvions convier l'audience ou demander à chaque Haïtien : qui de nous, un jour de malédiction, aura cessé honnêtement de considérer l'élection de la langue française comme une grâce de la Providence ou même envisagé, qu'ayant à nouveau à choisir, nous eussions désapprouvé l'heureuse inspiration de nos Pères ?

Jean FOUCHARD

L'ENSEIGNEMENT ET LA SCOLARISATION

Je lisais dernièrement et non sans inquiétude dans « Informations UNESCO » l'article de Pierre de Latil sur la télédiffusion planétaire de l'enseignement. Quoique l'idée provienne d'un homme pour qui j'ai le plus grand respect : le regretté Gaston Berger, j'ai toujours une méfiance instinctive envers « les grands moyens » quand il s'agit d'un problème aussi délicat que celui de l'enseignement, fraction d'un plus grand problème : celui de l'éducation.

Tel qu'il est posé par Pierre de Latil à l'échelle planétaire, c'est un problème de statistiques, donc de quantités. Je ne suis pas insensible au fait que 350 millions d'enfants iront bientôt grossir la masse déjà énorme des adultes analphabètes, pas plus que je ne reste insensible devant la masse des 650.000 enfants haïtiens attendant des écoles et des maîtres. Pour un éducateur digne de ce nom, il y a là un souci aussi lancinant que le problème de la faim pour un économiste.

Mais quand nous avons pris une conscience aiguë de ces deux drames : l'ignorance et la faim, quels que soient notre générosité propre et notre souci d'en finir au plus vite avec ces deux maux de l'humanité, il faut revenir à l'examen lucide, froid et honnête de ces problèmes angoissants.

La formation d'une conscience universelle, fait relativement récent, n'a pu s'opérer que par un ensemble de transformations ultra-rapides agissant en convergence : connaissance exhaustive de la Terre, de ses habitants, moyens d'information et de relations prodigieusement développés, transmission de la pensée à l'échelle planétaire. C'est ainsi que nous prenons conscience tout à coup des problèmes ignorés du siècle précédent : la faim et l'ignorance ravageaient le monde du XIX^{ème} siècle avec des proportions beaucoup plus inquiétantes, mais le monde dit civilisé n'était pas touché par leur acuité. Deux mondes vivaient côte à côte, l'un doué de dynamisme, l'autre en stagnation.

La découverte de la Terre, les explorations, les implantations commerciales puis la colonisation ont éveillé un tiers-monde en sommeil léthargique. Le réveil brutal de toutes ces disponibilités latentes c'est le problème crucial de notre temps.

La tentation est grande pour tous les hommes épris de générosité d'accélérer l'uniformité de la civilisation moderne et d'en faire le bien commun de toute l'humanité. La tentation est invincible d'employer pour cette œuvre les moyens les plus modernes et les plus scientifiques et, comme il faut aller vite et s'adresser à des populations entières, la tentation est plus grande encore de procéder par injections massives.

Le malheur, en l'occurrence, c'est que, s'il est relativement facile de vacciner une population entière contre la variole ou la fièvre jaune, il devient beaucoup plus difficile de permettre l'accession en foule à la culture.

Pour comprendre cette impossibilité (qui tient à la nature humaine) il faut d'abord, plein d'humilité, se retourner vers l'histoire. Pour arriver à notre degré de civilisation moderne, les nations qui détiennent à l'heure actuelle la suprématie de la culture ont dû parcourir à travers 20 siècles et plus un lent cheminement, une maturation dont chaque étape était nécessaire pour permettre la suivante, chaque démarche de la pensée étant une *conquête nouvelle* contre les erreurs et les croyances du temps.

Et ce qui signe la nécessité de cette maturation historique ce n'est pas tellement l'état actuel de la civilisation mais bien plus le *dynamisme* latent dont elle est douée. A moins de cataclysme mondial, cette civilisation non seulement continue mais elle *croît*.

Or un tel résultat provient des faits suivants : c'est que dans un harmonieux ensemble de progrès technique et social, des couches de plus en plus grandes de la population ont été appelées à la culture, renouvelant en enrichissant par leurs apports originaux la pensée de la phalange de pointe : celle des génies. Un double mouvement n'a cessé de se produire au long des siècles : une pensée rationnelle ou mystique est venue nourrir un nombre de plus en plus grand d'individualités, et du sein de celles-ci se sont élevées à nouveau par réaction ou approfondissement des phalanges nouvelles de savants, de penseurs, de poètes.

Mais trois notions essentielles à notre propos sont à retenir de cette évolution historique :

- 1°) il n'y a pas d'accès à la civilisation sans maturation historique (il a fallu 12 siècles pour passer des écoles de palais de Charlemagne à l'enseignement obligatoire et gratuit de J. Ferry) ;
- 2°) il n'y a pas d'accès à la civilisation sans combat, sans conquête spirituelle, sans *activité* propre de l'individu ;
- 3°) il n'y a pas de culture sans un contexte harmonieux de développement économique et social.

On comprendra dès lors notre inquiétude devant les initiatives généreuses tendant à la « culture des masses » — sous les aspects ultra-modernes que l'on veut lui donner.

Ces initiatives se heurtent aux trois impératifs précédents :

- a) elles sont hâtives et précipitées, elles veulent régler à l'échelle d'une vie humaine *actuelle*, un problème historique qui perdure depuis des millénaires et qui est à l'échelle de la vie historique *totale* de l'humanité.
- b) elles tendent à injecter par doses massives, à des êtres en état de passivité, des notions intellectuelles qui doivent être *conquises* par un effort *actif* et créateur de tout l'intellect ;
- c) enfin, et ce qui est sans doute plus grave, dans leur précipitation et leur hâte, elles négligent les graves perturbations sociales apportées par un système éducationnel sans aucun rapport avec le contexte économique et social où il doit s'implanter.

La sociologie moderne nous apprend en effet (et c'est un fait extrêmement facile à vérifier) que tout accès d'une classe à l'instruction signifie dans un temps plus ou moins bref la prise de conscience de classe et, par suite, l'exode massif de cette classe, des activités primaires « asservissantes » vers les activités « tertiaires » libérales.

Dix ans d'enseignement en Afrique m'ont démontré amplement cette loi ; aucun de nos anciens élèves d'école primaire muni de son simple certificat d'études n'a repris la machette et la houe, le seul outil digne de lui étant désormais le porte-plume, aussi, allait-il grossir l'armée plus ou moins misérable des clercs et des employés de bureau.

En tant qu'individu je trouve parfaitement valable cette exigence, mais en tant qu'être social je ne puis que la déplorer.

C'est bien pourquoi une politique éducationnelle telle que se doit de la définir l'UNESCO ne doit pas céder à l'attrait facile d'une planification et d'une uniformisation trop abstraites et trop générales. Chaque pays en voie de développement a des exigences éducatives qui lui sont propres et qui doivent être respectées sous peine d'apporter à ce pays des traumatismes sociaux inguérissables.

D'autre part, un enseignement de masses à l'échelle planétaire ne peut que se fixer des buts assez restreints, l'étendue de l'action nuisant à sa profondeur. Et nous entrons alors dans le dilemme crucial de la quantité et de la qualité.

Il s'agit de déterminer si, pour l'avenir de l'humanité totale, doter des millions d'hommes d'une instruction hâtive, restreinte, primaire, est plus rentable que de consacrer ses soins à instruire en profondeur la dixième partie de cette multitude. Il ne faut pas oublier une chose très importante : c'est qu'une instruction trop élémentaire, du fait même qu'elle est élémentaire, prépare l'individu au respect servile de la chose

écrite, le soumet sans défense à l'intoxication de toutes les propagandes, le remet pieds et poings liés entre les mains des « doctes » et asseoit les dictatures sur le sol inébranlable d'une semi-instruction beaucoup plus dangereuse que l'ignorance...

Mais j'aimerais évidemment que dépassant cette instruction rudimentaire asservissante, l'homme atteigne le degré de culture nécessaire où par le raisonnement, la libre critique et le jugement il devienne vraiment capable de participer activement à la civilisation moderne. Enoncer ce désir c'est poser tout le problème : faut-il former des hommes ou faut-il instruire des masses ? Je suis héritier d'une civilisation beaucoup trop individualiste pour ne pas choisir la première solution, parce que je suis intimement persuadé de la valeur irremplaçable de l'individu en tant que cellule sociale dynamique et responsable. Ce n'est ici ni le lieu ni le temps pour justifier cette philosophie mais, si je crois en l'avenir de l'humanité, c'est à travers les individualités autonomes et pensantes. Il faut donc qu'une politique éducative tienne compte de ces deux exigences apparemment contradictoires :

—former des individualités dynamiques, véritables levains sociaux,

—préparer les masses à comprendre, à aider ces individualités.

Or pour former des hommes il faut d'autres hommes et non des machines. L'éducation est un processus psychologique, affectif, intellectuel qui ne peut s'élaborer que par le duo maître-élève, professeur-étudiant, savant-assistant, maître à penser-disciple. Et c'est un processus beaucoup trop délicat pour le confier à des machines. J'avoue que, contrairement à l'avis de spécialistes très autorisés, je nourris une défiance congénitale envers tout ce qui, dans le domaine éducatif, tend à se substituer au dialogue essentiel.

Le caractère évanescent, éphémère des techniques audio-visuelles modernes me laisse sceptique sur leur action profonde. Tout ce qui est discours, émission radio, film, programme télévisé ne laisse dans l'esprit que des souvenirs fragmentaires, éparpillés, sur lesquels l'action propre de la pensée a peu de prise. Encore ce jugement est-il prononcé par référence à mon expérience personnelle, mais je devrais l'aggraver singulièrement si je pensais l'appliquer à des masses analphabètes. La pensée rationnelle n'est née qu'avec la civilisation écrite par reprise du texte, lectures nombreuses, méditations, critique, jugement ; la pensée scientifique n'a pris son essor qu'avec la méthode expérimentale au moment où le savant, face à la nature, à l'objet et à leurs mystères a, par l'expérience active, vérifié ses thèmes. L'objet d'éducation doit donc être doté d'une existence permanente, c'est par son existence et sa durée qu'il s'oppose à l'intelligence qui le veut comprendre et pro-

voque ainsi une *activité* qui est la condition « sine qua non » de toute éducation.

Et donc, pour former ces hommes : « grains de levain » de toute société en expansion culturelle, on ne peut trouver encore mieux que l'école, ce qui postule l'impératif premier de toute politique éducationnelle internationale :

—d'abord et avant tout assurer la *scolarisation* totale de la jeunesse.

Or un tel mot d'ordre suppose une révolution planétaire. Chercher des palliatifs au manque de locaux et de maîtres par l'emploi des moyens audio-visuels généralisés c'est une solution temporaire mais non définitive. Le jour où ce monde déchiré entre des idéologies ennemies, miné par la superpopulation, la faim et l'ignorance, voudra bien consacrer à la scolarisation mondiale les budgets effarants dispensés à profusion à la préparation de la guerre froide ou de la guerre atomique, le problème sera résolu.

Je ne m'attarderai pas à faire les calculs nécessaires pour savoir combien la fabrication d'une bombe atomique représente de classes primaires et de traitements mensuels d'instituteurs mais je suis persuadé que les 6 millions d'écoles nouvelles, les 15 millions de maîtres supplémentaires, objectifs cités par Pierre de Latil comme moyens d'une scolarisation primaire raisonnable peuvent être financés largement par les dépenses extravagantes consacrées aux œuvres de mort. Mais il faut choisir et sans hypocrisie ; il y a deux mobilisations générales à décréter d'urgence : la lutte contre la faim, la lutte contre l'ignorance. Ce sont deux mobilisations *pour* les hommes et non *contre* l'humanité ; elles devraient mobiliser dans les années à venir les capitaux et les énergies exclusivement accaparés par la course aux armements atomiques.

Mais on ne peut avoir la prétention de poursuivre concurremment deux œuvres aussi contradictoires : d'une part former des hommes et leur assurer le pain quotidien, d'autre part accumuler les moyens de détruire massivement cette même humanité à peine libérée de ses besoins.

C'est là, je le sais, une réponse très optimiste au problème du financement de la scolarisation mondiale. Il y a des réponses plus proches d'un réel pessimisme. Il faut d'abord noter ceci : c'est que la zone de sous-scolarisation s'étend en majorité sur les pays de zone tropicale ou équatoriale. Or ces pays jouissent en général de saisons sèches assez longues. En conséquence le problème des locaux y est assez facile à résoudre. Il ne s'agit pas de songer ici à des palais scolaires en béton précontraint, mosaïques et verres cathédrale. Le problème n'est pas d'architecture mais d'éducation. « Je ne bâtis que pierres vives, ce

sont hommes », cette phrase est ici parfaitement adéquate. Et si nous avons pu en 40 ans scolariser à 80, voire 100% le Sud Cameroun c'est grâce aux abris temporaires des classes en nattes et torchis.

L'essentiel ici encore c'est l'homme et non les matériaux.

L'homme, parce qu'il faut trouver et former les maîtres nécessaires.

L'homme, parce qu'il faut convaincre lentement, puis enthousiasmer les leaders villageois pour la grande œuvre de la scolarisation.

L'homme, parce qu'on ne scolarise pas par la menace, le chantage, ou le déploiement d'outils audio-visuels, mais par la multiplicité des contacts humains, par la présence et par la foi en sa mission et que pour tout cela il faut *du temps* et une psychologie, longuement et durement élaborée.

Mais cette œuvre est possible, et quand elle est réalisée, elle reste durable et perdure sur son propre élan. Le plus difficile est de former les maîtres — et là encore il faut penser historiquement. De 1789 à nos jours le peuple de France s'est instruit successivement sous la férule des curés de villages, des chantres, des écrivains publics, puis par l'enseignement mutuel, pour arriver progressivement à l'action efficace et sûre d'instituteurs convenablement formés. Ce serait une hérésie de croire que la scolarisation en pays sous-développés puisse s'opérer autrement que par ces voies tortueuses et difficiles. Ce serait une erreur de vouloir pour ces pays, immédiatement et sans maturation historique, un corps d'instituteurs à niveau culturel et professionnel très élevé. J'envoie mon salut fraternel à tous ces moniteurs africains, pourvus du seul certificat d'études, qui, malgré une solde dérisoire, ont permis la scolarisation de leur pays ; la bonne volonté et la conscience professionnelle, le désir de se perfectionner leur tenaient lieu de formation et je ne puis oublier que certains d'entre eux, dans leur bon vouloir émouvant, travaillaient bénévolement une année entière en attendant des recrutements éventuels.

La pluralité des niveaux de culture répondait à la double nécessité de toute action éducationnelle : quantité et qualité et, du moniteur avec certificat d'études à l'instituteur bachelier, assurait tous les besoins. Aucun pays en voie de développement ne pourra résoudre ses problèmes de scolarisation s'il n'obtient cette souplesse et cette hiérarchie dans ses cadres enseignants ni cette austérité dans ses locaux.

Vouloir scolariser par des voies plus luxueuses, par des maîtres exclusivement bacheliers, dans des locaux exclusivement de pierre et béton est une erreur historique et la source de toutes les stagnations. Seule une action progressive en rapport étroit avec le contexte économique et social a des chances de réussite et de durée.

En dehors de cette action qui est et restera essentielle, il est inutile de trop se leurrer sur les bénéfices attendus des aides audio-visuels. Ces aides restent des moyens et non une fin. Ils apportent peut-être des possibilités de diffusion considérablement amplifiées mais ils ne changent rien au problème éducationnel — qui n'est pas matériel mais spirituel.

Des prolétaires sous-développés peuvent rouler en voiture américaine, voir des Jets atterrir et s'envoler, posséder un appareil de radio sans que pour autant rien soit changé dans leur structure mentale. Ils se servent de ces produits de civilisation mais ne sont pas transformés par eux, trouvent naturelle leur existence et ne sont pas troublés par la curiosité.

Tout aspect de la civilisation qui n'est pas obtenu par une conquête, une lutte, un effort sera toujours hétérogène à l'individu qui en bénéficie.

En France l'avion a une *histoire*, on sait d'où il vient et chaque individu moyennement cultivé a dans l'esprit la filière qui va de Blériot et d'Ader à la Caravelle. Pour un homme de la brousse, un réacteur est aussi naturel puisqu'il existe qu'un monoplan. Il y a pour lui addition mais non évolution. La notion de série, de chaîne de découvertes lui échappe et par là même la notion de progrès.

Ce n'est pas quand on aura remplacé le moniteur humble, inexpérimenté mais plein de chaleur humaine par un écran de télévision où s'agitent et parlent des êtres désincarnés que l'on aura résolu le problème de l'éducation.

Ces réflexions s'appliquent d'ailleurs tout autant à l'éducation des masses et à l'alphabétisation. Mais encore faudrait-il ici poser une question de principe. Si tout le monde est d'accord sur ce fait expérimental qu'une scolarisation totale annule l'analphabétisme, je pense que le souci premier d'une organisation internationale comme l'UNESCO est de tenir compte de ce fait historique indiscutable et donc de donner *priorité absolue* dans son effort à la scolarisation totale de la planète. Ce faisant, elle travaille sûrement pour l'avenir et pour un but scientifiquement déterminé et accessible.

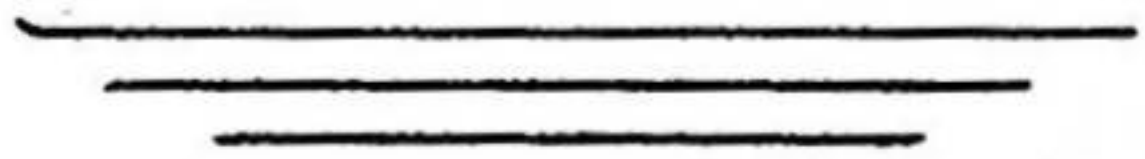
L'alphabétisation dans cette optique reste donc le constant remords des heureux bénéficiaires de l'instruction. Psychologiquement elle se définit par le souci de vouloir partager sa chance avec les déshérités du monde analphabète — mais elle sort de sa voie quand elle veut s'étatiser, s'ériger en service autonome, concurrent de l'instruction primaire.

Ici encore il faut un contact humain beaucoup plus que dollars, machines et budgets.

Ici encore il faut une mobilisation. Dans un pays à large pourcentage d'analphabètes, l'alphabétisation devient *service social obligatoire*. Cha-

que étudiant, chaque adolescent et chaque adulte cultivés ont le *devoir* d'amener à l'instruction des adultes dont ils seront les maîtres bénévoles — et la durée du service militaire qui laisse de larges loisirs à la masse des adolescents doit permettre l'exercice de ce devoir social au moins aussi important que le maniement du fusil.

Pierre VAAST



Raymond LICHET

Poèmes

*Il a été quand même un moment où toute la cervelle du monde
tenait dans le crâne des oiseaux
ce qui ne les empêchait pas de chanter*

*Au delà du pétale
l'œil risque*

*Il ne suffit pas que les oiseaux meurent dans les cages
pour qu'on ose toucher leurs cadavres*

*L'artifice d'un visage s'altère
au moment où l'on sait les sources révocables*

*Mélangés au sable le plus choisi
les jours n'en sont pas plus transparents*

*Cette lumière qui ressemble à celle des feuilles et des
yeux, ne pensez pas en faire une bague et croire qu'on ne la
perdra jamais*

*Des îles à goût d'œillet où les pierres conservent
encore la trace du fer volé, vert comme une dent de
cuivre, l'oiseau cherche vainement un adversaire. Quelle
intention y pourrait détruire la chair parfaite et cette
crainte à la limite perfide de la nuit.*

*Une lente éclosion carbonifère au cœur des paumes
fougère d'œil ou émeraude d'eau
à la nuit d'une bête soyeuse
se prend le clivage de l'air
vol sournois si doux approchant
la fleur d'un mot retourné
sa chair sa fuite et l'étonnement
de ne plus croire être seul*

*Le questionnaire mortel, l'orange d'hiver
dans la neige gelée du regard
longtemps la paralysie des lèvres
les cubes mal assemblés des mots
laissent les gestes morcelés*

ELEMENTAIRE

*Tant que vivant au tunnel de l'air
Nul déplacement ne compte pour être
Nouvelle latitude ignorée de la chair*

*La mer disparue et dissolvant l'écaille
Le feuillage retourné des tapisseries
Chargé d'un animal aux yeux de mailles
est mort nocturne d'un sol élémentaire*

*Nul vol d'oiseau ne se passe des arbres
ne recherche l'air aux nervures des plages
Les facettes du sel, les os des cages
La limite patiente des graines*

*Le feu végétal force la nuit
la sourde continuité du soleil
sans paroles pour déchiffrer
l'insolent silence des diamants.*

LE FRANÇAIS DANS LE MONDE

Dans le numéro 83 de « Conjonction », nous nous sommes permis d'attirer l'attention de nos lecteurs sur l'intérêt que présentait une nouvelle revue éditée par les librairies Hachette et Larousse et qui a pour titre « Le Français dans le Monde ».

Nous avons reçu les numéros 5 et 6 qui contiennent des articles d'une grande qualité et nous avons relevé pour nos lecteurs les titres suivants qui figurent aux sommaires de ces livraisons :

Etudes et enquêtes

Bernard QUEMADA — Lexicologie et enseignement des langues étrangères.

Henri TRANCHART — La reconversion de l'enseignement du français au Maroc.

Georges GOUGENHEIM — La construction des infinitifs objets.

Antoine GOLEA — Paris, berceau de la musique contemporaine.

Etienne FROIS — Trois cas de suicide dans le théâtre de Jean Anouilh.

J. DARBELNET — Traduction et stylistique comparée.

Jean DUBOIS — L'Evolution du lexique dans le français contemporain.

Chroniques

G. RAILLARD — La Pitié de Dieu — Jean Cau.

E. FROIS — Jean Anouilh — La Grotte.

P. BILLARD — Chronique d'un Eté.

G. RAILLARD — Alain Robbe-Grillet — L'année dernière à Marienbad.

E. FROIS — F. Billetdoux — Va donc chez Tórpe.

Dossiers pédagogiques

Henri MAUFFRAIS — Leçon de langage (enfants).

Janine PELISSIE — Leçon de langage (adolescents).

Roland DESNE — Verbes transitifs et verbes intransitifs.

Gilbert QUENELLE — La modification (M. Butor).

M. MARTIN — Vers l'expression orale et l'expression écrite.

Nina GOBRYNOWICZ — Une expérience polonaise.

J. DARBELNET — Exercices de stylistique comparée.

François de DAINVILLE — Pour aborder le loisir.

Nous pensons que la lecture des sommaires des numéros 5 et 6 de la revue « Le Français dans le Monde » donnera à nos lecteurs une idée exacte de l'intérêt qu'elle présente, à la fois pour les professeurs, les instituteurs, et pour un public soucieux d'être informé des manifestations de la culture française contemporaine.

UNE CITE INTERNATIONALE DES ARTS A PARIS

Messieurs Malraux, ministre d'Etat, et Sudreau, ministre de la Construction, ont récemment inauguré l'ouverture d'un chantier pour l'édification d'une Cité Internationale des Arts à Paris. La cérémonie, à vrai dire, avait un caractère surtout symbolique, le commencement des travaux restant encore, selon toute vraisemblance, soumis à quelques délais. Elle n'en avait pas moins une réelle importance en ce qu'elle marquait le début des réalisations dans une entreprise restée longtemps à l'état de projet et qui mérite d'être signalée.

Paris fut de tous temps un centre d'attraction pour les artistes étrangers. Dès le Moyen-Age, il en venait un grand nombre à l'Université et dans les ateliers de la Ville. A la fin du XIVème siècle et au début du XVème, s'y était formée une Ecole qui exerça son influence sur toute l'Europe Occidentale. François Ier attira à sa cour une véritable colonie d'artistes. Sous Louis XIV, plusieurs entrèrent dans nos Académies et même firent souche en France, comme les Van Loo. Au XVIIIème et au XIXème siècles, les échanges de maîtres et d'élèves furent continuels entre la France et les autres nations. Et l'on sait que, depuis soixante ans, de Montmartre à Montparnasse et à Saint-Germain des Prés, s'est constituée encore une moderne *Ecole de Paris*, dont la renommée s'est répandue dans le monde entier.

Parallèlement, l'enseignement français attirait une telle affluence d'étudiants qu'il devint nécessaire de fonder, près de l'antique quartier latin, à l'emplacement des anciennes fortifications de Louis-Philippe, une Cité Universitaire où chaque pays eut son pavillon ou même son palais, pour loger ses ressortissants inscrits dans nos Facultés.

Il était donc logique de faire à Paris pour les arts, quelque chose d'analogue à ce qui avait été fait pour les lettres et les sciences.

Ce furent MM. Félix Bruneau, inspecteur général des Palais Nationaux, Paul Léon, membre de l'Institut et Ero de Snellman, peintre finlandais, qui en eurent l'idée et en prirent l'initiative. Ils créèrent à cette fin la *Fondation de la Cité Internationale des Arts*. Celle-ci fut reconnue d'Utilité Publique en 1957. Son Conseil d'Administration put dès lors étudier les détails de son programme et les moyens financiers permettant de le réaliser. L'Etat et la Ville de Paris lui concédèrent un vaste emplacement, au centre de la Capitale, sur le quai de l'Hôtel de Ville. Le

Gouvernement inscrivit au budget un crédit spécial en sa faveur et lui accorda une subvention de 200 millions.

D'autre part, offre était faite par la France aux nations étrangères de participer à l'œuvre. Enfin, les statuts stipulèrent que « tous ceux « qui s'intéressent à l'art, les états, les provinces, les villes, les associations, les mécènes, pourront, par acte notarié, effectuer des donations « qui leur donneront droit à la jouissance d'ateliers, pour les artistes de « leur choix ».

En 1960, le Ministre des Finances accordait à la Fondation l'exemption des taxes légales. Et le permis de construire lui était accordé par le Préfet de la Seine.

L'ensemble de la Cité doit se composer de plusieurs corps de bâtiments qui comprendront environ trois-cents ateliers individuels, chacun accompagné d'une chambre, d'une salle d'eau et d'un office. L'un des édifices sera affecté au *Club* dans lequel se trouvera un hall d'accueil, une salle d'auditions, de concerts, de conférences, un théâtre d'essai, une galerie d'exposition d'œuvres d'art, des salons de réception, une bibliothèque, une discothèque, des studios d'enregistrement et de télévision, un bar, un restaurant, une salle de culture physique, etc...

Ce club, ouvert à tous les pensionnaires, sera le centre où ils pourront se réunir et rencontrer les personnalités qui y seront invitées. Là se trouvera aussi l'appartement du Directeur de la Cité, qui pourra y recevoir les grands artistes de passage.

Les ateliers seront conçus, meublés et équipés différemment selon la spécialité artistique de leurs occupants : situés au rez-de-chaussée et particulièrement spacieux pour les sculpteurs ; orientés et éclairés d'une manière spéciale pour les peintres ; insonorisés pour les musiciens, etc... Car la Cité sera ouverte à tous, sculpteurs, peintres, architectes, musiciens, metteurs en scène, cinéastes, danseurs, chorégraphes. Seuls, les poètes sont oubliés, peut-être parce que Platon les bannissait de sa République...

Disons tout de suite que cette Abbaye de Thélème ne sera pas uniquement réservée aux Etrangers. Les Français y auront accès comme les autres, les ateliers étant répartis entre les diverses nations proportionnellement aux souscriptions de celles-ci, chaque part de huit millions d'anciens francs donnant droit à un atelier, avec inscription au Club.

Indiquons que l'Etat français, en plus de sa subvention, souscrit à une vingtaine d'ateliers et que la Ville de Paris en retient douze pour quatre-vingt-seize millions. Dès maintenant, en Suède et en Finlande, des comités privés ont réuni des fonds pour souscrire ; et, en Amérique, une demi-douzaine de mécènes ont déjà retenu des parts.

Bien entendu, des précautions sont prises pour que l'admission à ce séjour de choix ne soit accordée qu'à des personnes qualifiées. Si la Cité peut recevoir aussi bien des maîtres que des élèves, ceux qui en solliciteront l'accès devront justifier leur demande en indiquant le nom des écoles, académies, conservatoires qu'ils ont déjà fréquentés, rappeler les œuvres dont ils sont déjà les auteurs et faire part de leurs projets d'avenir. Les candidatures devront être présentées par le pays ou par les donateurs ayant souscrit à l'atelier disponible et examinées par un Comité d'Admission, nommé par le Conseil d'Administration.

La durée du séjour des artistes dans la Cité ne pourra être inférieure à deux mois, ni supérieure à douze, avec la possibilité d'une prolongation exceptionnelle pouvant aller jusqu'à trois ans par décision spéciale du Conseil d'Administration.

Précisons qu'il ne s'agit en aucun cas d'une bourse et que l'artiste qui pourra, s'il est marié, être accompagné de son conjoint, devra pourvoir lui-même à son propre entretien ou à celui de son ménage. Cela évidemment n'exclut pas qu'il puisse bénéficier par ailleurs d'une aide financière de la part de son pays ou de sa province ou de sa ville.

Quand verra-t-on s'ouvrir les premiers ateliers ? Peut-être pas cette année encore. La nécessité d'assurer la liberté de la circulation aux abords de la Cité a en effet imposé un système de parking à deux étages souterrains qui, combiné avec la construction des piliers de fondation, présente des avantages certains mais exige des travaux préparatoires qui ne sont pas sans demander du temps. Ceux-ci ne sauraient pourtant se prolonger au-delà de quelques mois.

Jean GALLOTI

Les livres

Il semble que les jurys des prix littéraires de fin d'année aient délibéré et fixé leur choix sous le signe de l'ambiguïté, toujours victorieuse quand l'écriture romanesque se veut savante, hermétique ou cérébrale et demande à l'occulte les réponses que seule, la clarté peut lui apporter.

*
* *

Le « Goncourt » est allé à Jean Cau pour *La Pitié de Dieu*. Plus essayiste que romancier, et philosophe dans le sillage de Sartre, Jean Cau nous introduit dans une cellule de prison (sans indication de temps ou de lieu) où quatre condamnés pour meurtre ou assassinat retracent leur exploit, parlent de leur crime avec une délectation perverse. A telle enseigne qu'ils le retouchent, le figolent, jusqu'à le récréer par l'invention.

Le lecteur, un instant, a évoqué *Huis-Clos*. Mais très vite, par delà la figuration existentialiste, il découvre un monde d'où la fantaisie et l'improvisation ne sont pas exclues, où transparaît en filigrane une instinctive aspiration au bonheur qui n'est pas sans émouvoir.

Bavards et simulateurs, il est normal que ces reclus le soient : ce qui explique, sans les justifier, les reprises cocasses, les variantes équivoques avec lesquelles jongle l'auteur. Reste la donnée majeure de ce livre où le talent abonde : le problème complexe de la responsabilité, de la culpabilité et de l'innocence que pose Jean Cau pour nous convier à cette constatation de portée universelle, qu'on n'est jamais autant innocent qu'on le croit, qu'on n'est jamais absolument coupable.

Nous pressentons alors, non sans inquiétude, que ces criminels sont moins prisonniers de leurs verrous que de leurs mythes, de leur physique ou de leur passé. Quant à la « pitié de Dieu », est-il besoin de souligner qu'elle demeure abstraction et artifice littéraire pour opposer à la justice étroite qui est punition une équité compréhensive qui serait clémence ?

*
* *

On ne partage pas nécessairement, en lisant *Les Blés*, de Roger Bordier, le lauréat du « Renaudot », l'opinion formulée dans la notice édi-

toriale selon laquelle l'originalité de ce livre est d'incorporer dans un récit d'allure traditionnelle les audaces « du nouveau roman consacré au règne de la chose ».

L'intention y est, d'ignorer l'homme au profit de l'objet, de préférer au sentiment la stricte sensation. Ici cependant l'être a un nom, un visage. Et s'il n'est qu'un élément absurde dans le mouvement du monde, c'est que l'auteur l'anéantit sous une dialectique futuriste et tendancieuse.

Laurent, le protagoniste, est l'ingénieur grâce à qui va surgir, au sein d'une vaste plaine à blé, un grand ensemble fonctionnel en béton, comme un personnage fabuleux dans sa puissance utilitaire, défi aux résistances chenues des hommes du village réunis dans la fidélité à leur petite basilique romane. Il est simultanément l'initiateur en amour d'une jeune fille d'abord rebelle.

Sectarisme et naturisme obtus tentent de s'abriter sous les hauts symboles naturels. Mais comment imaginer l'accord essentiel de l'homme et de l'espace quand on ressuscite, pour défendre une conception moderne de « l'instant sans souhait ni problème », les idéologies simplistes du début du siècle ? Aussi bien sonne faux le lyrisme païen de la dernière page, hymne à la sensualité élémentaire au cœur d'une nature complice, si l'on peut désigner ainsi « les chaumes acérés, roux et cassants »...

*
* *

Le « Fémina » a distingué *Le Promontoire*, de Henri Thomas, livre d'une lecture difficile en dépit du tour classique de la phrase, à la manière de certaines toiles de la peinture dite d'avant-garde pour lesquelles on s'interroge, au moment de l'accrochage : Où est le haut ? Où est le bas ?

N'est-ce pas ce qui arrive à Gilbert Delorme, l'écrivain renommé qui en vient, à force de vouloir charger d'un sens mystique les images quotidiennes de la vie, à ne plus voir les gens et les choses qu'à travers les prismes de l'imagination, dans une optique déformante d'absolu ? L'auteur alors recourt à des rites mystérieux où le subconscient importe plus que l'évidence...

En s'égarant dans un domaine réservé au surréalisme, ce récit poétique ne peut que s'éloigner du roman.

*
* *

L'ombre portée, qui vaut à Jean Ferniot l'« Interrallié », rend le son de l'autobiographie, et en suivant le narrateur on a l'impression de regarder l'auteur. Un narrateur indifférent, visiblement persuadé que la vérité, pour s'affirmer, doit dépouiller toute référence sentimentale. Mais

que deviennent les arrière-plans de la conscience, les détours et les dérobades de la volonté ?

Alors l'histoire de Jean le narrateur, menée de l'enfance à l'âge mûr dans un climat néo-populiste, se réduit à deux dimensions. Il lui manque l'épaisseur de même que la secrète perspective du moi intérieur. Et cette impassibilité du style, à ce point « dégagé », trahit un irritant parti pris puisqu'elle n'aboutit qu'au camouflage d'une aventure individuelle.

*
* *

Philippe Sollers, ci-devant auteur d'*Une curieuse solitude*, ne pouvait pas ne pas être couronné. Son premier roman avait bénéficié d'un heureux départ avec les suffrages de François Mauriac, Henriot et Aragon et avait gagné d'emblée l'estime de la critique et d'un public étendu. *Le Parc*, qui s'est vu attribuer le « Médicis », décevra ceux qui attendaient, après l'œuvre brillamment inaugurale, l'œuvre de poids d'un jeune écrivain doué, — réjouira les tenants d'un esthétisme prétendu révolutionnaire. Les uns et les autres confirmeront leur estime.

C'est un soliloque, une méditation dans un univers de souvenirs et de songes, de visions successives où passé et présent apparaissent sur un écran d'une obsédante lenteur. Il advient que « le parc » se change en labyrinthe et qu'on perde le fil. Car le lecteur ne contemple qu'un état d'âme sans enchaînement visible où néanmoins les images de l'enfance, de l'amour et de l'amitié, aux confins du réel et du rêve, ne cessent d'ondoyer.

*
* *

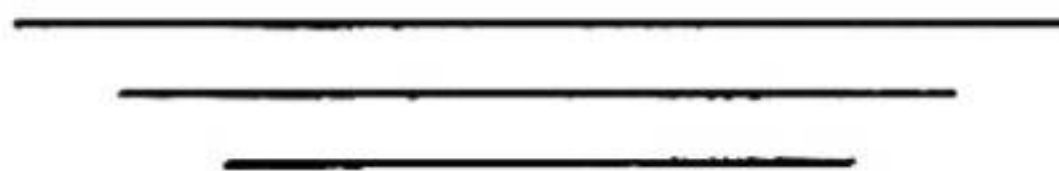
Dans une interview de Philippe Sollers, on relève : « Le lecteur a quelque chose à chercher, un mot constamment omis ou remplacé par une périphrase. C'est un livre fait avec des censures ». La définition vaut pour la poésie... N'est-ce pas se tromper sur la destination du roman ? Mais Philippe Sollers est encore à l'âge où l'on se déclare et son narcissisme résume la manifestation d'un art orgueilleux, raffiné, séduisant, où la recherche formelle tient lieu de règle et de pensée. Il trouvera sa voie dans son propre accomplissement et écrira le livre qu'aucun autre n'aurait pu écrire. On reparlera de lui.

*
* *

Quels que soient les mérites respectifs de ces œuvres, on aurait tort,

en tout cas, de les accréditer, dans l'ensemble, comme des prouesses significatives du roman français contemporain. On remarque au contraire que ce roman, illustré par des productions de valeur, entend sauvegarder les vertus d'ordre et de limpidité dans la construction et le style. Le « goût du jour » souvent retarde. Mains novateurs systématiques sont déjà d'hier. L'avenir appartient aux novateurs véridiques, capables d'aller de l'avant sans recours à des théories d'école.

René PALMIERY



LA LANGUE FRANÇAISE EN HAÏTI

Thèse pour le Doctorat ès Lettres présentée à la Faculté des Lettres et Sciences humaines de l'Université de Paris. Publiée avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique. Paris 1961.

Cet ouvrage d'un intérêt exceptionnel n'est pas encore parvenu en Haïti (il n'en existe ici qu'un seul exemplaire que l'auteur a bien voulu me confier) ; d'autre part les thèses de doctorat — particulièrement celles qui sont consacrées à des questions de linguistique — sont réputées rébarbatives et la majorité des non spécialistes ne les aborde pas volontiers. C'est pourquoi il m'a paru utile d'en présenter à nos lecteurs un résumé assez étendu et illustré de nombreuses citations.⁽¹⁾

Dans une introduction d'une vingtaine de pages, M. Pompilus évoque les événements historiques qui ont suscité en Haïti *un étonnant brassage de langues... Au début du XVIème, la race indienne était presque éteinte... Du parler des premiers habitants d'Haïti il n'est resté qu'un nombre infime de vocables... Quelques-uns de ces mots se retrouvent dans la langue populaire des Haïtiens soit sous leur forme primitive : mabouya, coui, lambi, colobri, soit en passant par un intermédiaire français ou espagnol : râmak > hamac, jupa > ajoupa. Notre toponymie a également conservé Haïti (Ayti), Arcahaie (Cayaha), Léogane (Yaguana), Aquin (Yaquino) etc...*

Etudiant ensuite le peuplement français de Saint-Domingue, l'auteur constate — et déplore — que les documents dépouillés jusqu'à présent ne permettent pas de préciser l'apport de chaque province dans ce peuplement. Il signale comme une erreur l'opinion, si répandue, selon laquelle les colons et engagés de Saint-Domingue étaient essentiellement d'origine normande. Quand commença l'ère proprement coloniale, c'est-à-dire après le traité de Ryswick (1697), La Rochelle, Nantes, Bayonne et Marseille jouaient dans le peuplement des Antilles un rôle peut-être plus actif que les ports normands..... Parmi ces Français venus de provinces diverses, beaucoup patoisaient fort. Leur présence sur la terre de Saint-Domingue rendait peut-être déjà nécessaire l'existence d'une langue commune..... Mais l'introduction des esclaves africains dans la colonie vint encore compliquer les données du problème linguistique..... la nécessité pour tous, maîtres et esclaves, de communiquer entre eux

(1) Les citations sont composées en italique.

fit naître rapidement une langue commune : le créole. Après avoir indiqué rapidement les principaux caractères de cet idiome, M. Pompilus constate qu'aujourd'hui encore, en dépit des progrès réels mais toujours insuffisants, de l'enseignement public, le créole constitue l'unique langue de la majorité des Haïtiens et le trait d'union entre les masses et les élites du pays. Il insiste ensuite sur le profond et fidèle attachement des élites haïtiennes à la langue française et cite à ce propos des textes de plusieurs éminents intellectuels, en particulier un extrait d'un article de M. Dantès Bellegarde publié dans le numéro 19 de *Conjonction*. La proportion des Haïtiens francophones est difficile à évaluer, même lorsqu'on possède sur ce point des données numériques, car leur précision n'est souvent qu'apparente : Suivant le recensement de la ville de Port-au-Prince, fait en 1950, sur un total de 142.000 habitants, 15.978 parlent le français en famille comme langue principale. Mais ces mêmes personnes entendent aussi le créole et le parlent au besoin. Le reste de la population de la capitale comprend, d'une part, des gens qui sont en mesure de parler français, mais qui recourent plus spontanément à la langue populaire et, de l'autre, ceux qui emploient uniquement le créole. Les chiffres, pour ces deux dernières catégories d'usagers, ne peuvent être fixés avec une grande exactitude. Le nombre des habitants sachant lire et écrire le français à Port-au-Prince est de 16848, mais on ne peut pas en inférer que tous soient francophones : leur degré d'instruction est fort variable et, dans notre pays, au-dessous d'un certain niveau, la faculté de lire n'implique pas nécessairement celle de parler le français.

L'introduction se termine par des réflexions sur la concurrence entre le français et le créole : Si elle date de la colonie française, les efforts de l'Etat haïtien pour répandre l'éducation dans les couches les plus défavorisées de la nation, les tentatives d'un groupe d'ethnologues pour relever le créole de son état d'infériorité sociale en face du français, l'usage qui en est fait par les diverses confessions religieuses pour la conversion des illettrés, l'expérience d'un enseignement donné dans le dialecte désormais orthographié, les récents essais d'adaptation de grandes œuvres littéraires (*Antigone*, *Oedipe Roi*) ont donné à cette concurrence une âpreté toute nouvelle. Le français reculera-t-il devant l'idiome local pour devenir de plus en plus la langue d'une élite restreinte, des salons, des délibérations et des cérémonies officielles ? Ou bien, au contraire, l'évolution sociale qu'on s'évertue à favoriser par l'emploi provisoire du créole aidera-t-elle à l'expansion d'un français dialectal chaque jour plus caractérisé ? Question intéressante, mais malheureusement obscurcie, lorsqu'elle est mise en débats, par les préjugés et les passions partisans. Vient ensuite un chapitre intitulé *Proposition* qui expose l'objet de cette étude... Transplantée dans un milieu différent de son milieu d'origine, appelée à exprimer de nouvelles formes de vie et de nouveaux rapports sociaux, parlée par une élite bilingue qui demeure soumise, pendant un laps de

temps plus ou moins long, à l'emprise de l'enseignement grammatical et qui la superpose à une langue maternelle très différente, la langue française a acquis en Haïti certaines particularités bien saillantes. Nous voudrions donner de ce français dialectal une description complète. Cette description s'appliquera à la phonologie, à la grammaire et au vocabulaire de la langue parlée contemporaine et des aspects de la langue écrite qui en sont un reflet fidèle : les lettres familières, les enseignes, certains articles et la plupart des annonces des journaux. Quant à la langue littéraire, elle fournira des exemples surtout quand elle reproduit des propos pris sur le vif.

Première Partie :

PHONOLOGIE

Pour désigner l'étude des éléments constitutifs du langage articulé, éléments qu'ils appellent « phonèmes », les linguistes hésitent encore entre « phonétique » et « phonologie ». Le premier terme a l'avantage d'appartenir à la langue courante tandis que le second est technique. M. Pompilus l'a néanmoins adopté, sans doute parce que beaucoup de spécialistes contemporains réservent le nom de phonétique à l'étude de l'évolution des phonèmes au cours de l'histoire d'une langue, tandis que ce qu'il se propose de faire est l'examen d'un état actuel de langue, une étude synchronique, et non une étude diachronique. Pour mener à bien cette partie de son travail il a employé la méthode de l'enquête qui est actuellement considérée comme la plus sûre en matière de dialectologie. Il a rédigé une liste de trente-huit questions portant chacune sur la prononciation d'une ou de plusieurs paires de mots. J'en cite trois au hasard :

QUESTION 1. — *Dans le parler le plus naturel, prononcez-vous la lettre a de façon identique dans : a) là et las ? — b) rat et ras ? — c) chat et chats ? — d) patte et pâte ? — e) Pathé et pâté ?*

QUESTION 25. — *Prononcez-vous de façon identique : a) brun et brin ? b) alun et Alain ? Si vous faites la distinction, avez-vous conscience de la faire avec un certain effort ?*

QUESTION 34. — *Prononcez-vous de façon identique les mots soulignés dans : je crois et il reste coi, j'ai foi et j'ai froid, je dois et j'ai le droit ?*

Ces paires de mots ont été choisies de telle sorte que la totalité des réponses permet de reconnaître les particularités de la prononciation haïtienne pour chacun des phonèmes de la langue. Ce questionnaire a été remis à un grand nombre de personnes d'âge divers appartenant à deux catégories : celle de *grande culture* qui comprend les personnes qui ont fait des études supérieures et que leur profession et leur condi-

tion sociale astreignent journellement à parler, à lire et à écrire le français ; et celle de *culture moyenne* dans laquelle on range ceux qui ont fait des études moins poussées mais dont le français est néanmoins la langue principale. Cent soixante personnes, soit environ la moitié des sujets interrogés, ont fourni des réponses complètes. Il va de soi qu'en pareille matière une enquête écrite eût été insuffisante. L'auteur l'a donc complétée et vérifiée par une enquête orale à laquelle il a soumis plus de deux cents étudiants et élèves ; à de rares exceptions près, elle n'a pu se faire que parmi des sujets de 17 à 25 ans : un Haïtien qui n'est plus étudiant se prêterait malaisément à une telle épreuve, il aurait fallu un long préambule et d'infinies précautions pour l'y décider sans froisser son orgueil.

La suite de cette première partie est entièrement consacrée à l'examen, phonème par phonème, des données ainsi obtenues. En raison de son caractère très technique je me bornerai à en résumer les résultats les plus significatifs. En ce qui concerne les consonnes le fait le plus frappant c'est qu'elles sont articulées par les Haïtiens avec une tenue insuffisante, donc plus faiblement qu'en France. Ce caractère est particulièrement sensible dans l'émission des occlusives p, b, t, d et des fricatives f et v. L'articulation des phonèmes comporte trois phases : 1°) la tension pendant laquelle les organes prennent la position qui convient à l'émission de ce phonème, 2°) la tenue, pendant laquelle ils conservent cette position, 3°) la détente pendant laquelle ils abandonnent la position prise pendant la première phase pour passer à la position d'indifférence ou à la préparation du phonème suivant. C'est en grande partie de la durée de la tenue que dépendent la force et la netteté de l'émission d'un phonème.

Tandis qu'en France la consonne h, dite aspirée, n'a d'autre effet que d'empêcher la liaison (des (h)aricots et non des z'(h)aricots) en Haïti elle se fait entendre comme une aspirée laryngienne : le premier phonème des mots « hâte », « hauteur », « hache » est voisin du premier phonème des mots anglais « hat », « high » etc...

Les consonnes géminées qui ont pratiquement disparu du français contemporain sont encore sensibles en Haïti : 52% des sujets interrogés les font entendre dans certains mots — surtout dans ceux où elles proviennent de l'antéposition d'un préfixe à un radical comme dans « illogique », « irrémédiable » etc. — et 1,33% les font entendre dans tous les mots.

Mais c'est en ce qui concerne le phonème r que le consonantisme haïtien présente l'originalité la plus remarquable. Cette consonne n'est jamais réalisée comme en France. Au début d'un mot ou d'une syllabe elle équivaut à peu près à la semi-consonne w (le premier phonème des mots oui, ouate etc...) c'est ainsi que « heureux, roi, roue » se prononcent « heuweux, woi, woue ». Entre une consonne quelconque et la semi-con-

sonne w, le r s'amuït : froid, droit, croix, s'entendent comme foi, doigt, coi. Il en est de même entre les voyelles e et i : directeur > di(r)ecteur ; vérité > vé(r)ité.

Notons enfin que l'assimilation d'une consonne sonore à une sourde qui la suit (ex : médecin prononcé mét'cin) et l'inverse (ex : patriotisme prononcé patriotizme), phénomènes courants dans la langue cursive de France, sont beaucoup plus rares ici.

Dans le domaine des voyelles la particularité haïtienne la plus frappante concerne la réalisation du e caduc (le phonème que les grammaires scolaires nomment à tort e muet). Si en fin de mot *il tombe, comme en français normal dans la conversation ordinaire*, il se maintient beaucoup plus souvent en Haïti à l'intérieur des mots et des groupes rythmiques. Dans : « *la vedette de la semaine* », 81, 80% des sujets ont reconnu qu'ils prononcent, non seulement l'e prétonique de vedette, mais tous les e du membre de phrase. Dans la phrase : « *je vous en remercie* », 83% ont prononcé l'e caduc, et 17% l'ont laissé tomber..... Enfin, dans la phrase : « *Vous avez un neveu* » et dans le mot « *appesantir* », respectivement 92% et 96,68% de ceux qui ont répondu à l'enquête ont maintenu l'e caduc.

Les autres faits notables du vocalisme haïtien sont presque tous relatifs au degré d'aperture. Tandis qu'à Paris l'opposition entre é fermé et è ouvert a tendance à s'atténuer, — surtout en fin de mot — elle se maintient très stable en Haïti. Inversement l'opposition entre ô fermé et o ouvert (pôle - Paul), entre oé fermé et oè ouvert (jeune-jeune) entre a postérieur et a antérieur (pâte et patte) est généralement peu sensible ou tout à fait négligée ici.

Quant à la phonologie de la phrase, trois faits méritent d'être soulignés : 1°) l'accent tonique, s'il est à la même place qu'en français commun, est moins intense qu'à Paris. 2°) *Les liaisons sont observées chez nous avec plus de scrupule qu'à Paris. Les liaisons en z et en t sont les plus surveillées. Il est assez rare de noter dans la conversation de nos compatriotes ce laisser-aller qui fait dire souvent à un Français : Il est // aveugle, ou bien : nous // aussi. 3°)... l'habitude, chez les sujets parlants de toutes les classes sociales et de tous les niveaux de culture, de souligner l'affirmation ou la négation par un « oui » ou par un « non » qui se place à la fin de l'énoncé ou qui le brise et qui se prononce sur une intonation différente du reste de la phrase : intonation ascendante d'un demi-ton pour « oui » et d'un octave à peu près pour « non » : « Je m'en vais, oui »... « Je n'aime pas ça, non ».*

L'auteur conclut justement que ces particularités ne sont ni assez nombreuses ni assez sensibles pour rendre la communication difficile entre l'Haïtien et le Français ou l'étranger francophone en général. J'ajouterai même, et je crois que ceux de mes compatriotes qui connaissent à

la fois Haïti et les autres pays francophones seront d'accord avec moi, que « l'accent » haïtien est l'un des moins frappants pour une oreille française. Presque tout ce que j'ai rapporté ci-dessus, au sujet du vocalisme pourrait s'appliquer au français dialectal de plusieurs provinces du midi et il n'est pas jusqu'au « oui » et au « non » soulignant l'affirmation ou la négation qui ne soient aussi fréquents au sud de la Garonne qu'à Port-au-Prince. M. Pompilus souhaite néanmoins que *l'enseignement mette davantage l'accent sur l'aspect phonique du français et s'applique à redresser les écarts constatés.*

Deuxième partie :

LA GRAMMAIRE

Dans cette partie de son étude l'auteur n'a pas adopté la division traditionnelle entre morphologie et syntaxe parce que la plupart des linguistes contemporains la jugent désuète, *vu que les limites des emplois et des formes ne peuvent être bien définies ; et aussi parce que les formes du français dialectal d'Haïti sont demeurées à quelques exceptions près... celles du français normal.* Les faits étudiés sont donc essentiellement des faits de syntaxe. Ils sont répartis en six chapitres ; Ch. I : *Le nom, son exposant, l'article ; les substituts de l'article et les mots qui remplacent le nom.* Ch. II : *L'adjectif.* Ch. III : *les représentants personnels (conjointes ou indépendants) et le verbe.* Ch. IV : *L'adverbe.* Ch. V : *Les relations marquées par les prépositions.* Ch. VI : *La phrase.*

Ch I. A. LE NOM... *Les formes et les emplois du nom sont les mêmes en français d'Haïti et en français normal, sauf en ce qui concerne les noms spécifiquement « haïtiens » qui présentent certaines particularités du point de vue du genre. Certains d'entre eux sont flottants, les sujets parlants comme les écrivains les font tantôt masculins, tantôt féminins, ce sont : coudiaïlle, coumbite, ouanga-négresse, ainsi que plusieurs noms propres de lieu, en particulier Haïti et Port-au-Prince. Pour les autres on peut formuler une règle : sont féminins les noms à finale en e muet, comme kéneppe, macoute... etc... à l'exception de pipirite et kite qui désignent de petits oiseaux, généralement asexués en français et de bayahonde ; sont masculins les noms terminés par une consonne non prononcée ou par une voyelle autre que e muet : clairin, mabi etc...*

Dans le cas des noms empruntés à l'anglais, quand il s'agit de noms de personnes, ils conservent leur genre originel fondé sur le sexe : *un steward, une stewardesse.* Pour les autres, qui sont du neutre en anglais le F. H.⁽¹⁾ *en fixe le genre d'une façon plutôt arbitraire.* Ils sont le plus souvent masculins, mais ceux dont la finale suggère un rapprochement avec des mots français féminins sont du féminin, tels *sanitation, résér-*

(1) Français d'Haïti.

vation, déconnexion etc... Enfin certains noms féminins presque inusités en français, ou employés seulement avec une intention péjorative ou ironique sont d'un usage courant en F. H. tels : *Agente, amatrice, consœur, maîtresse, présidente, représentante*. M. Pompilus attribue ce fait à l'origine savante du F. H. et à l'influence de la grammaire normative sur ce parler.

B. L'ARTICLE. Les particularités les plus notables du F. H. sur ce point sont 1°) L'omission de l'article défini devant les noms d'animaux ou de choses employés dans un sens général : « Depuis, coucou n'est pas plus prudent que notre bon docteur ». (*Le National* 26/9/1956). « Les élèves de l'E. N. S. doivent présenter mêmes devoir que ceux de l'E. P. » (*G. A. étudiant* 1954).

2°) L'omission de l'article partitif fréquente chez les sujets de culture moyenne : *je ne mange pas pomme*. (*Mme G. D. Brevet élém.* 1953). Ces deux faits s'expliquent par l'influence du créole qui, d'une part, marque la notion du général par l'omission de l'article et qui, d'autre part, ne possède pas d'article partitif. 3°) L'usage hésite sur l'emploi de l'article défini devant les noms de lieux issus de noms communs : « ... le marron Padrejean... ravage Port-de-Paix et le Port-Margot (*J. Fouchard — Les marrons du syllabaire* p. 32).

C. LES SUBSTITUTS DE L'ARTICLE ET LES MOTS QUI REMPLACENT LE NOM. Le fonctionnement des démonstratifs, des déterminatifs et des présentatifs donne lieu à peu de particularités en F. H. L'auteur indique seulement à ce propos que des tours tels que « les maisons en briques et celles en béton », la forme « ça » au lieu de « cela » et « c'est les enfants » au lieu de « ce sont les enfants » sont considérés comme appartenant à la langue négligée. Mais n'en est-il pas de même en français normal ? D'autre part il ne signale pas l'emploi de « ceux-là » au lieu de « ceux » comme antécédent de « qui » ; des formules du type : « ceux-là qui connaissent mon passé »... non seulement s'écrivent couramment mais encore s'entendent souvent dans des conversations familières, alors qu'elles ne sont plus usitées en France, même dans le style oratoire.

A propos des adjectifs possessifs, aucune remarque, mais les pronoms possessifs sont d'un emploi rare en F. H. Si les gens cultivés réussissent à les manier de façon convenable, les enfants, les adolescents qui en sont à l'apprentissage du français, et même les adultes de culture moyenne se meuvent malaisément dans le réseau de ces formes : aussi leur ont-ils substitué un possessif spécifiquement haïtien, d'un manière plus facile : *ma part, ta part, sa part* etc... : « *Ma part (le mien) ne va pas encore à l'école* ». (*un employé de magasin, 35 ans environ, 31/5/1956*). Pour *ma part* — si j'ose dire — je n'ai guère entendu ces

formes que dans la bouche de très jeunes enfants, et leurs parents ne manquaient pas de les reprendre. Quand des adultes les ont risquées devant moi c'était toujours en quelque sorte entre guillemets, avec un sourire marquant une transposition volontaire du créole.

Du côté des indéfinis quatre particularités sont à noter : 1°) L'emploi généralisé de « chaque » devant un nom au pluriel au lieu de « tous les » : *chaque deux années, chaque trois jours*. Bien que signalé — comme familier — par certains dictionnaires (notamment par le Robert) ce tour est extrêmement rare en français normal. Sa fréquence ici s'expliquerait-elle par une influence de l'anglais ? M. Pompilus ne se prononce pas sur ce point. 2°) Outre ses acceptions normales, « quelconque », précédé de l'adverbe « généralement » a pris le sens de « sans exception ». Je n'ai jamais entendu cette locution en France et je n'en connais qu'un seul exemple littéraire : dans « Eugénie Grandet », quand Balzac fait l'inventaire des biens du père de son héroïne ; sans doute s'agit-il dans ce cas d'une parodie du jargon juridique. Elle est si fréquente en F. H. (parlé ou écrit) que c'est, de tous les « haïtianismes », celui qui frappe le plus les étrangers nouvellement débarqués. 3°) En F. H., le pronom « chacun » est presque supplanté par une forme composée : « tout un chacun », croisement de deux formes archaïques : « un chacun » et « tout chacun ». Je ne me souviens pas d'avoir jamais rencontré la forme « tout chacun ». « Un chacun » est assez fréquent dans la langue classique et se trouve encore chez George Sand (La petite Fadette). Le croisement adopté par le F. H. : « tout un chacun » semble en nette régression en France — sauf peut-être dans les provinces où l'on « archaïse » volontiers (Provence, Lyonnais). 4°) « Un » nominal, suivi du conjonctif, fait de langue populaire en France, n'appartient en F. H. qu'à la langue écrite (cursive ou littéraire) : « Un qui pratique sérieusement la politique de l'austérité est le Secrétaire d'Etat du département des Travaux Publics ». (Le Nouveau Monde. 2/7/58). Les conjonctifs (conformément à la terminologie moderne l'auteur désigne par ce mot ce que les grammaires scolaires appellent « relatifs »), ne diffèrent pas de ceux du français normal par leurs formes et leurs emplois courants..... toutefois le F. H. semble devoir abandonner progressivement, au moins dans la langue cursive, les formes variables du représentant conjonctif, « lequel », « duquel », « auquel »..... au profit des formes invariables « qui », « quoi », « dont », « où ».

Ch. II. L'ADJECTIF. Si la nature, les formes et les fonctions de l'adjectif sont identiques en F. H. et en français commun il n'en est pas de même de l'expression des degrés de qualité : le superlatif est souvent marqué par « combien » ou « quel » exclamatifs au lieu de « très » : « Le poison et l'antidote, c'est le titre combien original du prochain livre »... (Nouvelliste. 27/11/58). J'y retrouvai avec quel plaisir Gauthier et Sam-

son. (*Marie Chauvet — Fille d'Haïti* p. 262). Pour la même fonction la langue écrite utilise volontiers l'adverbe éminemment. La langue parlée utilise l'exclamation : « Ah ! peux-tu être malpropre ! » (*id., ibid.,* p. 77). Dans une conversation très familière on forme aussi le superlatif par la répétition de l'adjectif : *Elle fait propre, propre le ménage*, ou en postposant à l'adjectif les expressions : « Ce n'est pas de la blague », « ce n'est pas une blague », « c'est une chose effrayante », ou même « c'est effrayante ». L'intensité marquée par « plus » ou « le plus » devant des comparatifs ou superlatifs synthétiques, qui est tenue en France pour une grave incorrection, n'est nullement choquante en F. H., des formes comme *plus supérieur, plus inférieur*, sont fréquemment prononcées et même écrites par des sujets de culture moyenne. L'intensité est marquée aussi par des locutions de renforcement transposées du créole et qui prennent la place de certaines locutions traditionnelles du français : *Voleur comme un chat. Gai comme un pipiri. Fort comme un mapou. Ivre comme un macaque. Paresseux comme une femme enceinte* etc... Enfin la comparaison généralisée s'exprime fréquemment sans article (par « plus » au lieu de « le plus » en français normal) : *Ceux qui n'ont pas d'enfants sont souvent ceux qui ont plus de propension à aimer et à élever les enfants. (Mme. F. G. à la radio le 4/5/58)... Ce tour a pour soutien le créole qui l'a gardé de la syntaxe classique, cf. Rabelais : « C'est, comme dit Platon... la bête du monde plus philosophe ».*

Ch. III. LES REPRESENTANTS PERSONNELS ET LE VERBE. Les formes des représentants (que la terminologie traditionnelle nomme « pronoms ») personnels sont les mêmes en F. H. et en français commun. Leur emploi présente les particularités suivantes : dans la langue parlée et dans la langue écrite, même dans les couches les plus cultivées, on observe de fréquentes confusions du datif et de l'accusatif : « ...Celui-ci le reçut très cordialement et le fit voir ses diverses collections » (*Haïti-Journal, 21/12/54*). « Et au lieu de punir Cinna il lui pardonne en lui comblant de bienfaits. » (élève de 2e. 1956) Ce fait est dû à l'influence du créole qui n'a qu'une forme pour les deux fonctions (li au sing. et yo au plur.). Les formes renforcées : « moi-même, toi-même » etc... sont très souvent utilisées au lieu des formes simples ; encore un créolisme. Quand un verbe a pour compléments un représentant au datif et un autre à l'accusatif, la langue parlée omet généralement l'un des deux, le plus souvent le datif : « Montre-moi ton costume — Mais je t'ai déjà montré. Le pléonasma du représentant personnel qui ne s'observe en français que dans des phrases longues où un complément déjà exprimé peut être facilement oublié, est très courant en F. H., même dans des phrases courtes : « Il fut enterré au cimetière extérieur où sa tombe s'y trouve encore » (*F. C. speaker de radio le 3/11/53*). L'archaïsme : soi = lui (Cf. La Bruyère : « Gnaton ne vit que pour soi ») passe en France pour prétentieux, il est très normal ici et on en relève des exemples

jusque dans le style de la publicité : « ...le client se sert soi-même... à l'épicerie G. C. »... (Annonce in *Le National*, juin 1955). Enfin le « nous » dit de majesté est fréquent en F. H. On le relève parfois dans la langue parlée... On l'observe aussi dans les écrits de simples particuliers qui ne peuvent prétendre parler en leur nom et en celui d'autrui : « Nous avons suggéré des moyens de la faire revivre (la méringue haïtienne) et en manière de conclusion nous avons dit... (E. A. *Le National*, 26/7/55). Dans ce dernier cas, le « nous » exprime sans doute la conscience d'une valeur sociale rayonnante et qui déborde la personnalité du scripteur. Cette explication teintée d'une discrète ironie ne me paraît pas tout à fait convaincante. Le « nous » ne pourrait-il pas au contraire être interprété comme une forme de modestie ? M. Pompilus lui-même en use constamment dans sa thèse — conformément à la tradition — et je le connais assez pour être sûr que c'est sans la moindre vanité.

B. *Le verbe et son emploi.* Après avoir signalé que la flexion verbale du F. H. est celle du français normal, l'auteur cite une petite collection... de formes verbales aberrantes relevées dans des copies d'élèves... et des articles de journaux. On en rencontre tout autant en France et le revêtissait (M. H. élève d'ens. sup.) se trouve — au préfixe près — chez Lamartine. Mais dans le domaine de la syntaxe du verbe, les particularités dialectales sont nombreuses :

Vouloir est pris comme auxiliaire du futur prochain au lieu d'« aller », même dans la langue écrite : « ...chaque fois qu'il veut y avoir un soulèvement malheureux dans le pays... (J. B. *Nouvelliste*, 20/2/57). Cet auxiliaire existe dans le français dialectal de la Gascogne et de certaines provinces de l'Est.

Une très large extension est donnée aux tours « avoir à + l'infinitif » et surtout : « avoir eu à + l'infinitif » : « J'avais entamé ces études dès l'année 1887, ... j'ai eu à les reprendre plus tard. (J. Dévot. *La Nationalité* p. 7). Cette construction n'exprime en F. H. aucune idée d'obligation, elle correspond simplement au passé composé du français normal.

Des verbes impersonnels s'emploient comme des verbes ordinaires : « Le Comité reste à vous signaler les quelques modifications qu'il a faites... (Rapport du Comité de la Justice du Sénat. *Nouvelliste* 10/9/52).

Sous le titre *Passage du subjectif à l'objectif et vice versa*, M. Pompilus range un grand nombre de particularités dialectales qui consistent :

1°) à donner un complément d'objet à des verbes qui n'en comportent pas en français normal : *Ça m'a frémi* (Mme G. D. brevet élém. 14/4/54).

2°) à construire un complément circonstanciel comme un complément d'objet premier (direct dans l'ancienne terminologie) : « Des gouttes de sueur perlaient déjà les visages » (Félix Courtois. *Deux pauvres petites filles*, p. 117).

3°) à construire un complément d'objet second (indirect) comme un compl. d'obj. premier : « *La Croix-Rouge internationale a disposé 14 millions de dollars pour aider les Pays-Bas* » (Nouvelliste 24/3/53.)

4°) à employer au passif un verbe qui n'en comporte pas en français normal : « *débutées par une messe d'action de grâces... ces fêtes se sont poursuivies* (Etincelles, 8/2/53).

5°) à donner pour complément d'objet à un verbe subjectif le mot qui devrait en être le sujet : « *Le conjunto Panaméricano débute son programme avec...* (speaker à la radio. 14/2/53.)

6°) à employer subjectivement un verbe objectif du français normal : « *La Direction profite pour annoncer...* (Communiqué de la Régie du Tabac. 20/4/57).

7°) à construire avec un complément d'objet second des verbes qui veulent, en français normal, un complément d'objet premier : « *Demander pour quelqu'un* » = *Demander quelqu'un.* (à le voir, à lui parler)... « *S'accaparer de quelque chose* »... « *Empêcher à quelqu'un de faire* »... « *Prier à quelqu'un de faire* »..... La cause de ces faits est aisée à saisir : la différence entre les verbes subjectifs et les verbes objectifs n'est pas une différencé de nature mais une différence d'emploi. Le français commun admet également « *il monte* » et « *il monte l'escalier* »... « *vivre* » et « *vivre une heure d'angoisse* » etc... Or le créole est encore tout proche de l'état ancien du français où tous les verbes, à l'exception des verbes copules, s'employaient indifféremment comme subjectifs ou objectifs, et qui permettait d'écrire au moyen âge : « *ne périssons pas l'honneur* »... Par ailleurs l'idiome populaire d'Haïti ne fait aucune distinction entre la transitivité directe après un verbe comme chanter et la transitivité indirecte après des verbes comme nuire ou plaire. Ce sont ces tendances que l'on trouve transposées dans les faits étudiés à ce paragraphe.

Mais c'est en ce qui concerne l'emploi et la concordance des temps que l'influence du créole est surtout sensible : L'un des faits les plus frappants du F. H. c'est la quasi inconscience de la moyenne des sujets parlants à cet égard. M. Pompilus cite de nombreux exemples de présents s'appliquant à des faits passés, soit dans une proposition isolée : Depuis le 24 décembre, je commence à boire (C. B., employé public. 9/1/52) soit dans des propositions coordonnées : « *Il se mit à étudier et s'adonne* »... (Etudiant, examen oral /53), soit dans des subordonnées : « *Quand je donne le signal, j'ai été toute surprise de voir les élèves du lycée rester immobiles* (Mlle E. M. élève d'ens. sup. 23/6/53). Les maladresses ne sont pas moins nombreuses dans l'emploi des modes que dans celui des temps. L'éventail des modes et des temps — quand on essaie d'appliquer ces notions à une langue non indo-européenne — n'est pas le même : il est bien plus étroit en créole, et la superposition des deux éventails dans l'esprit du sujet parlant constitue une cause permanente d'erreur.

Le prétérit (passé simple de l'indicatif) est pratiquement sorti de l'usage parisien, il était déjà senti à la fin du siècle dernier comme une forme « littéraire ». Et selon de récentes études de plusieurs linguistes français il est aussi en régression dans les provinces méridionales. En Haïti, il est resté vivant non seulement dans la conversation des personnes de culture élevée, mais encore dans le simple entrefilet de journal. Dans la langue des écrivains, il reste le temps le plus normal du récit.

Quant à l'imparfait du subjonctif il est beaucoup plus rare que le prétérit dans la langue parlée. Nos élèves l'accueillent toujours avec un léger sourire... C'est dire qu'ils négligent absolument d'en faire usage. Mais les gens âgés l'emploient couramment.

Sous l'influence des traductions littérales de l'anglais, l'usage du passif s'est répandu au détriment de l'actif, surtout dans les journaux, particulièrement dans les légendes des illustrations : « Bob Richards est montré ici battant le record de saut en hauteur »... (Etincelles 13/3/52). Cette forme est souvent aussi substituée à on + verbe actif : « Un grand nombre de visiteurs est enregistré chaque jour au Parc Leconte... » (Nouvelliste. 19/3/1952).

Ch. IV. L'ADVERBE. L'emploi de l'adverbe en F. H. ne donne lieu qu'à trois remarques. 1°) l'emploi de l'adjectif avec fonction d'adverbe, limité en français commun à quelques cas fixés par l'usage (« parler bas » « sentir bon » etc...) est beaucoup plus libre en F. H. : « Les femmes croient facile »... (pour facilement) (M. A. Homme d'affaires 1951). « Seul au Castel Haïti, vous trouverez cuisine et service continental »... (Annonce dans Le Matin. 9/5/56)... « Il t'expliquait l'affaire si clair que tu pouvais la saisir... (J. Roumain, Gouverneurs de la rosée. p. 182)

2°) « Derechef » sert de formule de salutation aux personnes distinguées quand elles se rencontrent plus d'une fois au cours de la même journée.

3°) « Aussi » remplace généralement non plus dans les phrases négatives : « Haïti aussi n'a pas bien joué ». (Nouvelliste. 9/7/56).

Ch. V. LES RELATIONS MARQUEES PAR LES PREPOSITIONS. Le fait que le créole use d'une seule préposition « nan », pour marquer tantôt le terme, tantôt l'origine du mouvement, tantôt certains rapports que le français marque par « à », « sous » ou « sur » explique la plupart des emplois de « dans » qui sont particuliers au F. H., en voici quelques exemples : « Dis à Lucie de sortir dans la cuisine » (Mme C. C. institutrice le 6/9/56.) « Le Département des Travaux publics met sérieusement la main dans la construction de l'église des Verrettes ». (Etincelles 22/2/53). « Pour avoir pris part dans un complot »... (Haïti-Journal. 26/1/53). Avez-vous de la monnaie dans cinq gourdes (une dame à un chauffeur de taxi, le 11/1/55).

L'usage, en France, est de dire à Haïti. Il est sanctionné par une règle formulée en ces termes par M. G. Gougenhein : « ...les noms d'îles masculins à initiale consonantique sont précédés de « à » : à Chio, à Madagascar, à Cuba, à Haïti. » Mais, en dépit de l'hésitation signalée plus haut, Haïti est senti le plus souvent comme un nom féminin ; d'autre part l'initiale est en réalité vocalique puisque l'h est muette — et même postiche, la forme originelle étant « Ayti ». La forme « en Haïti » du F. H. devrait donc être adoptée aussi en France, même par les puristes les plus intransigeants.

En Français normal, pour introduire un infinitif après certains verbes, comme accepter, on peut encore choisir entre « à » et « de », après certains autres, comme s'engager, hésiter etc... « à » n'a détrôné « de » qu'à une époque assez récente. Le F. H. a multiplié ces caprices et ces hésitations. On trouve indifféremment « à » ou « de » après : accepter, autoriser, continuer, être décidé, se déterminer, engager, hésiter, s'évertuer, s'ingénier etc...

Enfin quelques souvenirs de la langue classique : « désirer de, préférer de », « en » suivi de l'article défini : « Incident en la Cité de l'Indépendance » (*Le Matin* 30/1/57) etc... qui sembleraient affectés en français normal paraissent naturels ici, jeunes et vieux y recourent, ceux-ci par réminiscence, ceux-là d'instinct.

Ch. VI. LA PHRASE. Les principales espèces de phrase du français commun se retrouvent en F. H..... Cependant le F. H. a créé quelques « articulations » qui lui sont propres : Même que, au sens de quand bien même : « Même que vous avez l'argent, vous ne trouvez pas de quoi acheter (*Mme P. P. C. moy.* 1955). « En cas que », au sens de : au cas où. « C'est parce que..... qui fait que » : « Ce n'est pas parce que... qui fait que je prends cette décision (*G. M. ens. sup.* 19/9/55). La langue écrite a gardé certaines articulations de la langue classique aujourd'hui abandonnées à Paris..... : avant que de... devant que.

Quoique la tendance à la parataxe (coordination préférée à la subordination) se retrouve dans toute langue parlée, elle paraît beaucoup plus prononcée en F. H. qu'en français commun. Elle se manifeste d'ailleurs en Haïti jusque dans la langue écrite : 1°) dans une proposition qui commencerait en français commun par un relatif, on reprend le nom antécédent par un représentant personnel : « C'est un garçon, il fait des efforts » au lieu de : « qui fait des efforts » (*Mme J. B. institutrice.* 21/10/55). 2°) Le subordinatif « que » est supprimé entre la principale et la subordonnée : « Le Directeur de l'Institut m'a dit j'ai beaucoup de chance ». (*Mlle E. M. diplômée d'ens. sup.* 13/1/54). 3°) Le subordinatif que, si, lorsque, puisque etc.... n'est pas répété quand deux subordonnées de même sens se suivent : « Si je viens et je ne te trouve pas, le fouet ! (*Mme*

A. C. 18/3/54). 4°) Le second membre du gallicisme « c'est... que » est supprimé... » Dis à ta maman que c'est demain je viendrai.

En ce qui concerne l'ordre des mots les deux particularités les plus notables me semblent 1°) la tendance très marquée à considérer l'interrogation indirecte comme une servitude grammaticale entraînant l'inversion du sujet. Elle se manifeste dans la langue parlée et dans la langue écrite, même dans les journaux bien cotés : « je vous dirai tout à l'heure pourquoi veut-on qu'il soit jugé. » (entendu à la radio le 6/3/57.) 2°) le fait qu'en F. H., beaucoup plus librement qu'à Paris, la langue parlée met en relief le nom complément d'objet premier en le plaçant en tête de l'énoncé, et sans recourir à la périphrase c'est... que... : « Quarante mille dollars les Américains lui ont offert pour abandonner la lutte. » (M. M. 36 ans. ens. sup. le 6/9/58.)

Quant à l'allure générale de la phrase parlée, elle se caractérise par le fait que, plus qu'en français commun, elle est saccadée, entrecoupée de mots ou d'expressions comme « mon cher », « tu ne sais pas ? » « n'est-ce pas ? » « vous comprenez ? » Par le renforcement signalé plus haut de la négation et de l'affirmation par « non » et « oui ». Enfin par les fréquentes ruptures de construction : « N'importe qui, vous recevez un ordre, vous devez vous conformer ». (M. P. ingénieur. 3/4/58.)

Pour ne pas donner à ce compte-rendu une étendue démesurée, j'ai dû sacrifier tout ce qui concerne les points communs entre le F. H. et le français commun que M. Pompilus a également étudiés parce qu'il considère avec raison, comme Albert Dauzat, qu'une langue régionale est un tout qu'il convient de connaître dans son ensemble.

Troisième partie :

LE LEXIQUE

Le vocabulaire de l'Haïtien francophone se compose, en principe, de tous les mots et expressions du français normal... De ces mots et expressions, une bonne partie, bien entendu, reste à l'état de connaissance passive et ne s'actualise que rarement. Ce sont d'abord les termes techniques — cela va de soi — et ceux qui ont trait à des objets ou à des aspects tout à fait particuliers de la vie française (par exemple nombre de mots usités à Paris pour désigner des mets ou des boissons). Viennent ensuite ceux que le français normal emprunte à l'argot et que le livre n'a pas répandus et relevés de leur condition... Enfin les expressions idiomatiques, celles qui sont du cru en quelque sorte et qui s'apprennent exclusivement par l'oreille, sont également rares dans notre français régional : par exemple, « se moquer de quelque chose comme de l'an

mille » ou « de l'an quarante », « faire litière de quelque chose », « n'avoir ni sou ni maille », « poser un lapin » etc...

Mais pour compenser ces lacunes et assurer sa survie par ce renouvellement continu dont aucune langue ne peut se passer, le F. H. a fait des emprunts au créole et à l'anglais. De plus il se départit beaucoup plus lentement que le français normal des mots et expressions de l'époque classique.

C'est pourquoi nous avons divisé cette partie de notre travail en trois chapitres d'étendue inégale, parce que les faits qui rentrent sous chacune de ces rubriques sont d'importance inégale :

I. Les haïtianismes.

II. Les anglicismes.

III. Les traces de la langue classique.

Nous appelons haïtianismes les emprunts que le F. H. a faits à la langue locale, le créole, qu'il s'agisse de mots inconnus du français normal pris dans des acceptions nouvelles, ou encore de termes dialectaux ou de mots conservés par le créole. Les anglicismes sont les emprunts qu'il a faits à l'anglais, particulièrement à l'anglo-américain depuis 1915. Il existe une différence évidente entre les anglicismes et les mots haïtiens d'origine anglaise empruntés à date ancienne et qui se sont si bien fondus dans le parler local que, seul, le spécialiste réussit à dépister leur origine, par exemple « méringue < merry ring ; godrine < good drink ; bumba < bum boat etc. ; quant aux archaïsmes ce sont les traces de la langue des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles qui sont encore courantes dans notre français dialectal, les mots ou expressions qui ont vieilli à Paris mais qui ont gardé leur pleine vigueur chez nous. Nous avons tenu à les distinguer des anciens provincialismes qui ont complètement disparu du français de Paris et qui, conservés par le créole, reparaissent en Haïti : ces derniers faits nous les avons groupés de préférence avec les haïtianismes.....

Ch. I. Les haïtianismes. Après avoir justifié l'emploi de ce terme, choisi de préférence à créolisme parce que ce dernier mot ne s'entend en Haïti que des fautes contre la langue française consistant dans l'emploi involontaire d'un mot ou d'une tournure du dialecte populaire, l'auteur distingue deux sortes d'haïtianismes : 1°) ceux qui s'appliquent à des réalités inconnues en France, par ex. blahi qui signifie un assemblage de pierres exposées au soleil et sur lequel la lavandière étend le linge mouillé plusieurs heures avant de le rincer ou encore le verbe cuiper qui désigne le geste inconnu aux Français qui consiste, par dépit ou dédain, à appuyer le rebord de la langue contre les canines, puis à aspirer l'air en faisant sonner sa salive, ce qui produit un clic prolongé que notre langue locale traduit par l'onomatopée cuiper ; 2°) ceux auxquels

correspondent des synonymes ou des presque synonymes en français normal, par ex. « ravel » à peu près équivalent de « cafard » ou « faire cabicha » qui correspond à somnoler. En ce qui concerne l'emploi des premiers, aucune hésitation n'est possible ; quant aux seconds ils sont naturellement en concurrence avec les termes français correspondants, mais ils sont cependant presque toujours préférés quand il s'agit d'exprimer une attitude subjective à l'égard d'un être ou d'un objet. Cette tendance n'est d'ailleurs pas particulière aux Haïtiens, elle se manifeste aussi chez tous les francophones qui vivent dans ce pays — même depuis fort peu de temps : je n'ai jamais entendu ici une française se plaindre qu'il y eût des « cafards » dans sa cuisine, et ceux de mes compatriotes qui ont des enfants particulièrement turbulents les menacent plus souvent de la « rigoise » que du « fouet ».

La suite du chapitre ne saurait être résumée, car c'est une sorte de lexique (qui comprend environ 300 mots) et on ne résume pas un lexique. Cet inventaire des haïtianismes m'a paru très complet bien que M. Pompilus affirme qu'il s'est borné aux plus caractéristiques et aux plus courants. Ils sont répartis par ordre alphabétique au sein des rubriques et sous-rubriques suivantes : A. La nature : 1°) les phénomènes atmosphériques ; 2°) le site, 3°) la flore, 4°) la faune. B. L'homme. 1°) son corps, 2°) ses particularités physiques et ethniques, 3°) ses maladies, 4°) son habitation, 5°) ses vêtements, 6°) son alimentation, 7°) son caractère et sa conduite, ses émotions et ses passions, 8°) son attitude subjective ou objective à l'égard des choses, 9°) ses croyances et ses coutumes, 10°) ses occupations : a) la vie agricole, b) les poids et mesures, c) les moyens de transport et de communication, d) la vie politique, e) la vie sociale, f) les divertissements, 11°) la mort.

C. Divers. L'auteur ne s'est pas borné à inscrire en face de chacun de ces « haïtianismes » le terme correspondant du français normal. Chaque fois que l'origine n'en est pas évidente il l'indique et quand elle est obscure ou inconnue, il le signale. A propos de beaucoup d'entre eux, de brefs commentaires apportent des précisions sur les mœurs, les usages, les croyances, le folk-lore etc... du peuple haïtien, ce qui donne à cette partie de l'ouvrage un intérêt qui n'est pas purement linguistique. En outre les exemples tirés de la langue parlée ou des textes d'écrivains sont soit choisis soit rapprochés avec un humour discret auquel j'ai été particulièrement sensible.

Chapitre II. Les Anglicismes. Après un très bref historique des relations d'Haïti avec les nations de langue anglaise, M. Pompilus étudie les anglicismes qui se sont introduits dans le F. H. avant 1915 (début de l'occupation américaine). Il va de soi qu'il n'a pu sur ce point faire appel — comme il le fait partout ailleurs — ni à son expérience personnelle ni à la méthode de l'enquête, et qu'il a dû se borner au dépouillement des

journaux et des revues. Les expressions et les termes qu'il a relevés ne sont pas très nombreux et il semble que la plupart n'étaient pas réellement adoptés par la langue courante puisque très peu d'entre eux se sont maintenus dans l'usage contemporain.

...Les emprunts de notre français à l'anglais après l'occupation américaine ont été bien plus nombreux et ont accusé un tout autre caractère... Avant 1915 c'est surtout le snobisme qui joue dans l'introduction des mots anglais en F. H., après 1915 l'influence de la mode n'est pas exclue, mais c'est la nécessité qui tient le premier rôle et qui triomphe des résistances passagères. Avant 1915 il n'y a pas de calques, après 1915 les calques se multiplient...

L'emploi du terme anglais est au contraire (de ce qui se passe en France) pour l'Haïtien, dans la plupart des cas, une tragique nécessité : la grande industrie n'existe pas chez nous et, comme nous le verrons, c'est de l'Américain que nous avons appris à connaître certaines choses : nous n'avons pas le choix des mots qui les désignent.....

Les anglicismes relevés, au nombre d'environ trois cents, se répartissent — comme au chapitre précédent les haïtianismes — en une quinzaine de rubriques où ils sont groupés par parenté de sens. Du point de vue de leur forme ils peuvent être rangés dans deux grandes catégories : les mots anglais introduits sans modification en F. H. comme « dry cleaning », « payroll » etc... et ceux qui ont été traduits comme : « roue libre », « rue simple » etc... Il faut enfin ajouter ce qu'on pourrait appeler les anglicismes sémantiques, c'est-à-dire les mots français qui ont pris en F. H. un sens inconnu du français normal sous l'influence d'un mot anglais dont la forme est très voisine, par ex. « opportunité » prend ici le sens d'occasion parce que telle est la signification de l'anglais « opportunity ».

Peut-être pourrait-on regretter que, dans ce chapitre, M. Pompilus n'ait pas distingué assez nettement entre les anglicismes très courants qui sont réellement intégrés à la langue de chaque jour et ceux qui ne sont utilisés que dans des contextes très techniques, dont le sens échappe souvent à ceux qui lisent ou les entendent et dont ceux qui les emploient ont la nette conscience que ce sont des vocables étrangers. D'autre part il eût sans doute été souhaitable que fussent classés sous une rubrique spéciale ceux qui, comme week end, living room etc... sont aussi fréquents en français commun qu'en F. H.

Ch. III. LES TRACES DE LA LANGUE CLASSIQUE. C'est plutôt la langue écrite qui manifeste la tendance à garder des termes qui vieillissent ou qui sont sortis de l'usage en France. Cette tendance est du reste beaucoup moins marquée dans les œuvres contemporaines que dans celles

d'avant 1900. Suit une liste d'une vingtaine d'archaïsmes très courants en F. H., et dont certains se trouvent encore sous la plume de quelques écrivains français.

Je ne me donnerai pas, en terminant ce modeste résumé, le ridicule de faire l'éloge d'un travail dont un jury de linguistes de la Sorbonne a sanctionné les mérites en décernant à son auteur le grade de Docteur ès Lettres avec la mention la plus flatteuse. On me permettra cependant d'exprimer un vœu. C'est que M. Pompilus publie un ouvrage de vulgarisation tiré de cette étude conçue dans un esprit scientifique. Un livre maniable et d'un prix modique (du type de ceux de la collection « Que sais-je » par exemple) qui exposerait, à l'aide d'une terminologie aisément intelligible pour les non spécialistes, l'essentiel du contenu de cette thèse rendrait sans aucun doute de précieux services aux professeurs, aux étudiants et aux élèves haïtiens. Il présenterait également un très grand intérêt pour tous ceux qui sont curieux du destin de la langue française dans le monde.

Adrien MARTIN

CHRONIQUE

SEJOUR A PORT-AU-PRINCE DE M. CYRILLE ARNAVON

Par suite d'une erreur, lors de la mise en page de notre dernier numéro, aucune mention n'a été faite dans la chronique, du séjour effectué en Haïti, à la fin du mois de Juillet dernier, par M. Cyrille Arnavon, conseiller culturel près l'Ambassade de France à Londres.

M. Arnavon venait des Etats-Unis où il avait prononcé des conférences consacrées à la littérature américaine.

Au cours d'un déjeuner offert par S. E. Monsieur Charles Le Génissel et auquel assistaient S. E. Monsieur Léonce Viaud, Ministre de l'Education Nationale, M. Jean-Montès Lefranc, Directeur Général de l'Education Nationale, M. Murphy, Attaché Culturel près l'Ambassade des Etats-Unis et les Professeurs de l'Institut Français, Monsieur Cyrille Arnavon a pris contact avec les principales personnalités universitaires haïtiennes.

TRAVAUX A L'INSTITUT FRANÇAIS

D'importants travaux ont été entrepris à l'Institut Français dès avant la rentrée universitaire de 1961. Ils comportaient : le remplacement par des murs de plusieurs cloisons en éléments préfabriqués que les intempéries avaient endommagées, la construction et l'aménagement de nouveaux bureaux, la réfection de toutes les peintures extérieures et intérieures, la mise en place de nouveaux dispositifs destinés à recevoir les expositions, la décoration du hall d'entrée et de l'auditorium, l'amélioration des jardins, l'installation d'un parking etc...

REPRISE DES REUNIONS CULTURELLES

Ces travaux qui se sont prolongés un peu au-delà de la date prévue ont sensiblement retardé la mise en train des activités culturelles de l'Institut qui n'ont pu commencer cette année qu'au mois de février.

Voici la liste des réunions qui ont eu lieu au cours de ce premier trimestre :

- le 16 février, à 17 heures,
Inauguration de l'Exposition « Livres d'enfants »
- le 17 février, à 11 heures,
Conférence de presse de la Compagnie Jean Gosselin
- le 27 février, à 20 heures,
Conférence du Professeur Robert Worms, Médecin des Hôpitaux de Paris : « Les maladies infectueuses et les progrès de la Médecine »
- le 8 mars, à 17 heures 30,
Conférence de M. Robert Vidalin : « Frédéric Lemaître et ses amis »
- le 13 mars, à 20 heures,
Conférence de M. Bernard Foubert, professeur à l'Institut Français : « Destin d'un homme, destin d'une Révolution : Robespierre
Exposition : « La Révolution Française »
- le 20 mars, à 20 heures,
Conférence de M. Edouard Roch, professeur à la Sorbonne : « La genèse des bauxites de Karst »
- le 23 mars, à 20 heures,
Récital du violoniste Robert Soetens : Fauré, Debussy, Milhaud, Ravel.
- le 26 mars, à 20 heures,
à l'occasion de la Journée Mondiale du Théâtre, « Impromptu poétique » organisé par M. Gérard Résil, avec le concours de Mme Odette Wiener et de la troupe « Bacoulou ».
- le 27 mars, à 20 heures,
Conférence de M. Jacques Butterlin, Attaché scientifique près l'Ambassade de France au Mexique :
« Les principaux sites archéologiques mexicains »
- le 2 avril, à 17 heures,
Vernissage de l'exposition du peintre Albert Gauthier.
- le 3 avril à 20 heures,
« Chansons et paysages de France » (disques et courts-métrages).

—le 10 avril, à 20 heures,

Conférence de M. Daniel Domissy, professeur à l'Institut Français : « De la terre à la lune ».

L'EXPOSITION DE LIVRES D'ENFANTS

Un choix d'ouvrages éducatifs et récréatifs destinés aux enfants et aux adolescents et tout récemment sortis de plusieurs grandes maisons d'éditions françaises a été présenté au public le 16 février. Tous ces livres, abondamment ornés d'illustrations polychromes, pouvaient être feuilletés par les visiteurs. Après l'inauguration, M. Philippe North, Directeur de l'Institut, a conduit la nombreuse assistance dans l'auditorium. Il lui a exposé les résultats des travaux achevés et donné des indications sur ceux qui sont en cours ou en projet pour un proche avenir. Il a ensuite rappelé les principales activités de l'Institut et fourni des précisions sur le matériel scientifique et audio-visuel, sur les livres de la bibliothèque générale et de la bibliothèque de prêt qui sont à la disposition du public et des étudiants. Il a terminé son allocution par un aperçu du programme des activités culturelles pour l'année 1962.

DIXIEME SAISON DE LA COMPAGNIE JEAN GOSSELIN

Au cours de la deuxième quinzaine de février et au début de mars, la Compagnie Jean Gosselin a présenté au public haïtien une série de pièces classiques et modernes. Grâce à l'heureux choix des œuvres et aux qualités de la mise en scène et de l'interprétation, ces spectacles ont suscité, comme ceux des saisons précédentes, le plus vif intérêt et attiré au Théâtre Rex, à l'auditorium de l'Institut et au Théâtre de verdure, un public considérable.

Mais cette année marquait le 10ème anniversaire de la première visite en Haïti de cette Compagnie, dont le directeur, Jean Gosselin, et l'administratrice Michèle Mélix, comptent ici, outre d'innombrables spectateurs, beaucoup d'excellents amis. Aussi, plus encore que les années précédentes, ont-ils reçus de nombreux témoignages de sympathie des milieux tant officiels que privés, ainsi que de la presse écrite comme de la presse parlée.

Le 17 février, au cours d'une conférence de presse organisée par le Directeur de notre Institut, Jean Gosselin annonçait son programme et présentait au public ses camarades, qui offrirent chacun, par l'interprétation d'un fragment de scène ou d'un court poème, un échantillon de leur talent. Et le 19 février avait lieu la première représentation régulière au Théâtre Rex.

Le répertoire de cette année comprenait les œuvres suivantes :

Molière : *Les Femmes Savantes* — Racine : *Phèdre* — Montherlant : *Le maître de Santiago* — Jacques Deval : *Mademoiselle* — Marcel Achard : *L'idiote* — André Roussin : *Les glorieuses*. Toutes ces pièces ont été jouées, en soirée, au Théâtre Rex pour le grand public. « *Le Maître de Santiago* », « *Phèdre* » et les « *Femmes savantes* » ont été présentées en matinée à l'Institut Français à l'intention des étudiants et des élèves de l'enseignement secondaire. En outre il y eut une représentation gratuite des *Femmes Savantes* au Théâtre de verdure et une reprise de *Mademoiselle* au Rex au bénéfice des œuvres sociales de Madame François Duvalier, épouse du Chef de l'Etat Haïtien.

D'autre part, en dépit de notables difficultés matérielles, nos comédiens ont pu donner trois séances en province : une à St-Marc (*Phèdre*), et deux au Cap-Haïtien (*Les Femmes savantes* et *Le Maître de Santiago*)

En l'honneur de ces sympathiques artistes français, Monsieur l'Ambassadeur de France et Madame Le Genissel ont offert, le 1er mars, un dîner dansant au Manoir des Lauriers. A cette joyeuse manifestation de l'amitié franco-haïtienne avaient été conviés, outre des membres de la colonie française, de nombreux représentants du monde du théâtre, des lettres, des arts et de la presse de Port-au-Prince.

MISSIONS MEDICALES FRANÇAISES

En application de l'accord médical franco-haïtien, plusieurs professeurs de la Faculté de Médecine de Paris sont venus cette année apporter leur collaboration à la formation des futurs médecins haïtiens.

Le professeur Meyer, spécialiste de pneumo-phtisiologie, a procédé au Sanatorium à des présentations cliniques de malades suivies de discussions. Ces réunions avaient lieu le matin de 10 heures à 11 heures 30, du 6 au 14 février. Du 8 au 13 février, il a fait, sur des sujets relevant de sa spécialité, quatre leçons théoriques à la Faculté de Médecine et deux au Sanatorium.

Les professeurs Lenègre, cardiologue et Turiaf, spécialiste des maladies allergiques, ont séjourné à Port-au-Prince du 2 au 8 février. L'un et l'autre ont fait au service de médecine de l'Hôpital Général des présentations de malades et prononcé des conférences à la Faculté de Médecine.

A l'occasion du passage de ces trois éminents cliniciens à Port-au-Prince, le Directeur de l'Institut Français a organisé le 7 février à 6 heures 30 une réunion des médecins haïtiens ayant fait leurs études ou un séjour médical en France.

Le Professeur Robert Worms, médecin de l'Hôpital Lariboisière de Paris, est arrivé à son tour le 13 février et reparti le 5 mars. Entre le 15 février et le 2 mars, il a dispensé quatorze cours au grand amphithéâtre.

théâtre de la faculté et un cours au sanatorium. Comme ses confrères il a procédé à l'Hôpital Général à des présentations cliniques de malades, le matin de 9 h. 30 à 13 heures. Il a également, comme nous l'avons signalé dans une rubrique précédente, prononcé une conférence à l'intention du grand public. Cette réunion marquait la reprise des Mardis de l'Institut Français. S. E. Monsieur l'Ambassadeur de France et plusieurs membres du Corps Diplomatique avaient bien voulu l'honorer de leur présence.

D'autre part le Professeur Tayeau, Doyen de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Bordeaux a fait un court séjour à Port-au-Prince du 21 au 23 Février, en compagnie de ses collègues, les Professeurs Dubourg et Dubecq ; ils ont pris contact avec les autorités officielles haïtiennes et plusieurs de leurs confrères de Port-au-Prince. Le Doyen Tayeau a prononcé deux conférences.

En dehors de leurs activités professionnelles, ces professeurs français ont assisté à plusieurs cocktails, déjeuners ou dîners offerts soit par les autorités officielles soit par leurs collègues haïtiens, et ont ainsi trouvé l'occasion de nombreux et fructueux échanges de vues.

REMISE DE DECORATIONS

A L'AMBASSADE DE FRANCE

Mardi 13 février, de 5 à 7, S. E. Monsieur l'Ambassadeur de France et Madame Le Genissel ont offert une réception en leur résidence du Manoir des Lauriers, en l'honneur du Doyen de la Faculté de Médecine, Docteur Raoul Pierre-Louis, du Docteur Maurice Armand, ancien interne des Hôpitaux de Paris, Directeur de la Maternité Isaïe Jeanty de Chancelles, du Docteur Frantz Médard, Chef de Service à l'Hôpital Général et du Docteur Vergniaud Péan, Professeur d'Anatomie Pathologique à la Faculté de Médecine de Port-au-Prince. C'est quatre éminents médecins devaient recevoir les insignes des décorations que le Gouvernement français leur a décernées dans l'Ordre de la Santé Publique.

Au cours de la réception, à laquelle assistaient de nombreux parents et amis des récipiendaires, l'Ambassadeur de France prit la parole, ainsi que le Docteur André Meyer, Professeur de la Faculté de Médecine de Paris. Ce dernier souligna avec talent les différents titres que les médecins haïtiens décorés avaient à la gratitude du Gouvernement français.

C'est le Docteur Armand, décoré au grade de Commandeur, qui, au nom de ses Collègues, présenta à l'Ambassadeur de France ses remerciements pour la distinction dont ils étaient l'objet.

MISSION DES PROFESSEURS ROCH ET BUTTERLIN

Monsieur Edouard Roch, Professeur de Géologie à la Sorbonne, qui se rendait à un congrès de Géologie à la Jamaïque, a séjourné en Haïti du mardi 20 mars au dimanche 1er avril 1962.

Le Professeur Jacques Butterlin, Attaché Scientifique près l'Ambassade de France au Mexique et ancien professeur à l'Institut Français d'Haïti, a rejoint à Port-au-Prince le Professeur Edouard Roch, le dimanche 25 mars.

Dès leur arrivée, ils ont pris contact avec différentes personnalités haïtiennes de l'Education Nationale, de la Faculté des Sciences et de l'Ecole Nationale d'Agriculture. Chacun d'eux a prononcé une conférence à l'Institut, comme nous l'avons indiqué ci-dessus.

Durant leur mission en Haïti les Professeurs Roch et Butterlin se sont rendus à Miragoâne et dans les environs de St-Marc pour y mener des recherches relatives aux bauxites. Ces deux Professeurs ont profité de leur séjour pour s'entretenir sur place de différents problèmes géologiques qui les intéressaient directement et renouer des contacts utiles avec les professeurs haïtiens de leur spécialité.

Les professeurs et les employés de l'Institut Français ont été particulièrement heureux d'accueillir Monsieur Butterlin qui fit partie de la mission universitaire française en Haïti de 1946 à 1954. De nombreuses réceptions officielles et privées, organisées en son honneur prouvèrent à l'ancien professeur de sciences naturelles de l'Institut qu'il avait gardé en Haïti de très nombreux amis.

LE RECITAL DE ROBERT SOETENS

Le 23 mars à 20 h., sous le haut patronage de S. E. M. Charles Le Génissel, Ambassadeur de France, a eu lieu à l'auditorium de l'Institut un récital donné par le violoniste Robert Soetens.

Le programme comportait les pièces suivantes:

Gabriel Fauré — Sonate No. 1 Op. 13

Claude Debussy — Sonate (1917) (En commémoration du centenaire de la naissance de Debussy)

Darius Milhaud — Deux « Sandades » du Brésil

Maurice Ravel A) Habanera
B) Tziganes

L'exceptionnel talent de l'interprète et la virtuosité de son accompagnatrice, la jeune pianiste Ana Maria Trenchi, ont heureusement mis

en valeur les qualités si diverses des talents de ces quatre compositeurs français. Près de 700 personnes avaient répondu à l'invitation du Directeur de l'Institut Français ; elles n'ont pas ménagé leurs applaudissements à M. Soetens et à Mademoiselle Trenchi, qui ont été rappelés plusieurs fois.

LA JOURNEE MONDIALE DU THEATRE

Désirant s'associer aux manifestations destinées à commémorer la Journée Mondiale du Théâtre, l'Institut Français avait demandé à M. Gérard Résil, correspondant haïtien de l'Institut International du Théâtre, de lui apporter sa collaboration pour l'organisation d'une réunion qui a eu lieu le 26 mars, et qui a connu un très vif succès.

Après avoir visité l'exposition « Visage d'artistes » dans le hall de l'Institut, le public fut invité à passer dans l'auditorium, où M. North dégagait la signification de la réunion.

De beaux textes et des « Poèmes d'Haïti, de France et d'ailleurs » furent ensuite présentés par de jeunes élèves des principales compagnies haïtiennes d'art dramatique. La soirée s'acheva sur un véritable spectacle, très réussi, monté par Mme. Odette Wiener et sa troupe de ballets à partir d'un poème créole de Milo Rigaud.

CHANSONS ET PAYSAGES DE FRANCE

Dans la série des « Mardis de l'Institut », le 3 avril 1962 fut marqué par une innovation.

Sous le titre « Chansons et Paysages de France », l'Institut Français a réalisé un programme d'essai, qui pourra être développé systématiquement l'année prochaine.

Deux courts-métrages touristiques, en couleurs, « Paris - Côte d'Azur par les Alpes » et « L'Ile de France » furent présentés en alternance avec de vieilles chansons folkloriques françaises, interprétées par Colette Renard.

Folklore, Musique, Poésie, Chansons, Paysages, — l'Institut, grâce aux importantes ressources de sa discothèque et de sa filmothèque, se propose d'offrir au public des mardis de nombreuses soirées analogues à celles du 3 avril.

REPRISE DES COURS PUBLICS DE L'INSTITUT FRANÇAIS

Renouant avec une tradition ancienne, l'Institut Français a ouvert au public une série de cours plus spécialement destinés aux étudiants de l'Université mais qui peuvent être suivis par toutes les personnes qui en ont le désir.

Ces cours ont eu lieu, au second trimestre de cette année scolaire, les mercredi, jeudi et vendredi, de 5 heures à 6 heures et ont connu un vif succès. Ils ont été assurés par M. Adrien Martin, professeur de lettres (*Initiation à la linguistique*, le mercredi), M. Raymond Lichet, inspecteur de l'enseignement du premier degré (*Poètes et romanciers contemporains*, le jeudi) et M. Philippe North, directeur de l'Institut Français (*Philosophie avec Alain*, le vendredi).

L'INSTITUT FRANÇAIS EN PROVINCE

A Port-de-Paix, M. Bernard Foubert, Professeur d'Histoire à l'Institut Français a prononcé le 10 Mars, dans la salle paroissiale, une conférence intitulée « Christophe Colomb, amiral de la mer océane », devant un public de 200 personnes. A cette occasion de fructueux contacts ont été renouvelés avec les professeurs du collège de N. D. de Lourdes et du lycée Guilbaud.

Aux Cayes, une conférence a été prononcée, le 13 avril, par M. Adrien Martin, professeur de lettres à l'Institut Français : « Pour qui sont ces serpents ? » (entretien sur la phonétique) et une autre, le 14 avril, par M. Daniel Domissy, professeur de mathématiques à l'Institut Français : « De la terre à la lune ». Ces deux causeries ont eu lieu dans l'auditorium du Lycée Philippe Guerrier : leurs auteurs ont été présentés, le premier par M. le Surveillant Général et le second par M. le Directeur de l'établissement. Ils ont été particulièrement sensibles au très cordial accueil de leurs collègues des Cayes qui organisèrent en leur honneur une charmante réception au Lycée.

PRIX LITTÉRAIRE A M. LICHET

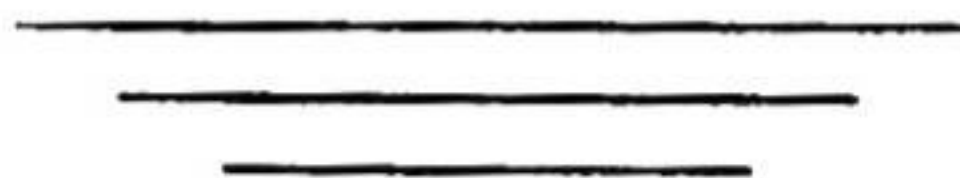
Le 16 mars dernier, le jury du grand prix de poésie François Villon a décerné son prix annuel à M. Raymond Lichet, pour son recueil de poèmes « Copan ».

M. Lichet est membre de la Mission Universitaire Française en Haïti depuis le 1er Octobre 1960. « Conjonction » présente à son collaborateur et ami ses plus cordiales félicitations.

MISSIONS JURIDIQUES DE LA FACULTE DE BORDEAUX

Le Professeur Jacques Soubeyrol, sous-directeur de l'Institut Vizioz de Fort-de-France, a séjourné en Haïti du 28 Février au 5 Mars. Il a fait aux étudiants de 2ème année de la Faculté cinq cours-conférences de Droit International ainsi qu'une causerie sur la Constitution Française de 1958.

Cette mission faisait suite à celle qui a été accomplie, en Novembre 1961, par le Professeur Jacques Treillard, de la Faculté de Bordeaux. Le Professeur Treillard avait prononcé quatre conférences de droit pénal à l'intention des étudiants de 1ère année de la Faculté de Droit et deux conférences de droit civil destinées à ceux de 2ème année. Tous ces cours ont été photocopiés à l'Institut Français et distribués aux étudiants, au nombre de 400 en 1ère année et de 200 en 2ème année.



**CIE ROYALE NEERLANDAISE
DE NAVIGATION**

(LIGNE HOLLANDAISE)

Départs chaque semaine d'Europe pour Port-au-Prince.

Départs chaque semaine de New-York pour Port-au-Prince.

Départs réguliers de tous les ports haïtiens pour l'Europe et les Etats-Unis.

Agents à Port-au-Prince :
MADSEN EXPORT IMPORT S. A.

LA MAISON RODOLPHE CASTERA

a dans ses rayons de vente tout un assortiment d'Articles :

MACHINES A ECRIRE

ET A CALCULER « EVEREST »

CALCULATRICES « DIEHL »

CAISSES ENREGISTREUSES « SWEDA »

Elle possède un Atelier de réparation de machines de Bureau de tous genres et de toutes dimensions.

Rue Pavée No. 47 — Boîte Postale No. 952

Tél. 2040 — Port-au-Prince, Haïti, W. I.

RODOLPHE CASTERA

Distributeur exclusif pour Haïti.



Haiti

**L'ILE DU SOLEIL
QUI JOINT
AU CHARME DU VIEUX MONDE
TOUT LE PITTORESQUE
INCOMPARABLE DES TROPIQUES**

*Des vacances agréables,
Une cure de repos près de la mer
ou à la montagne,
Des excursions toujours intéressantes :*

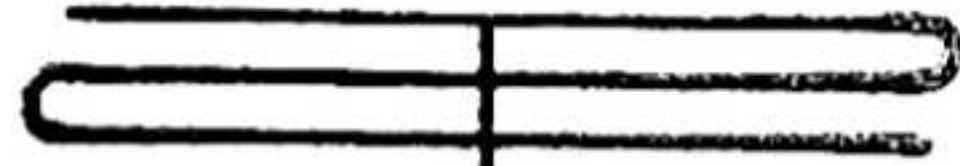
HAITI

**La République de langue
française du Nouveau
Monde**

**Pour tous renseignements :
Le Département du Tourisme
Port-au-Prince, Haïti**

**Haiti Tourist Information Bureau
30 Rockefeller Plaza, New York 20, N. Y.**

TÉLÉ-HAÏTI



CANALS

COMPAGNE FIDÈLE
VOTRE SERVICE
UIT ET JOUR
PPORTANT
A JOIE AU FOYER
Heures par Jour

DUNBRIK

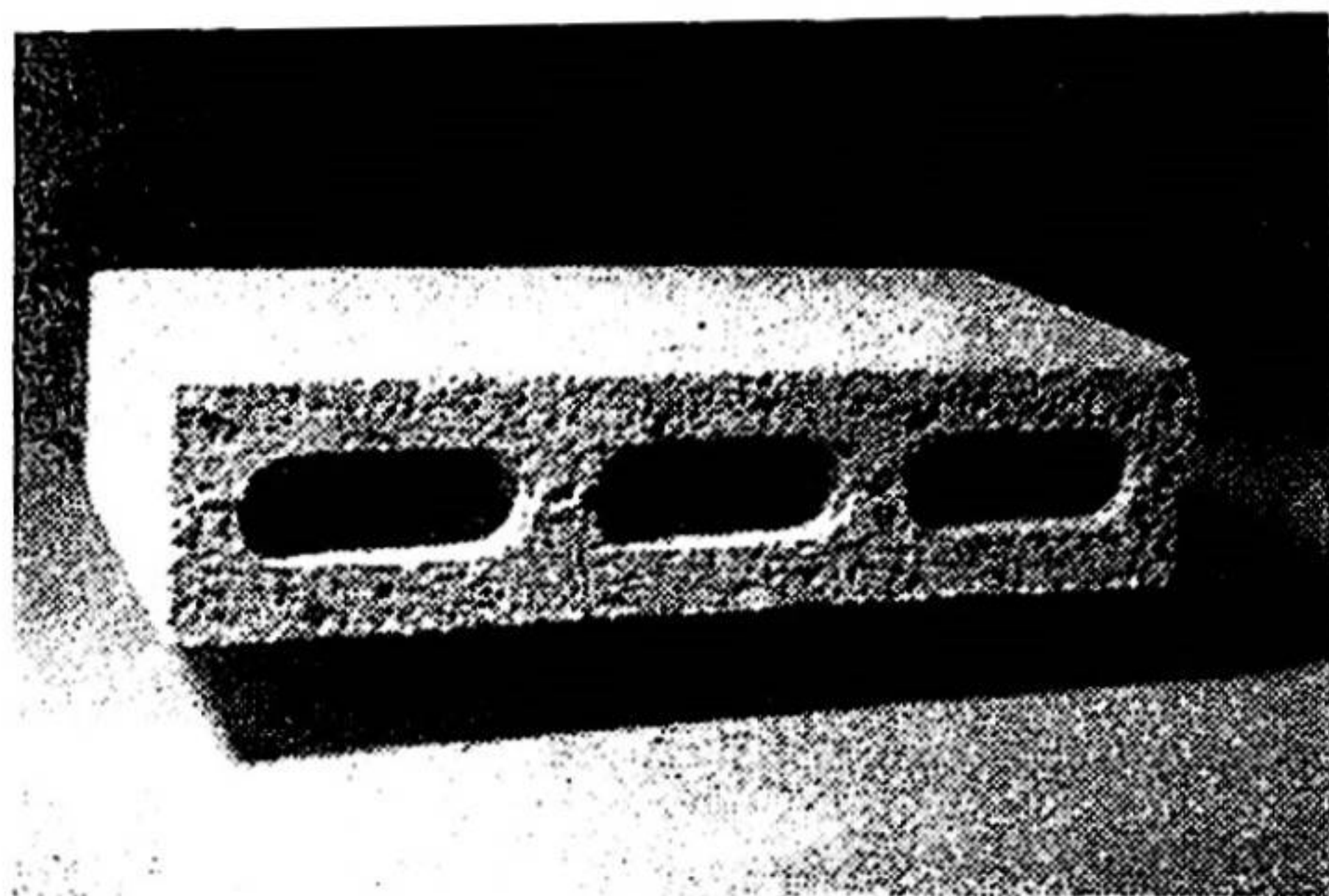


Fig. 6

Bloc 10x20x40 cm.

Utilisé pour les cloisons intérieures et la construction de petits locaux secondaires (dépendances), il offre l'avantage d'occuper peu de place. A défaut du bloc hourdis spécial, il est aussi employé avec succès comme plancher horizontal.

POUR VOS VOYAGES, ADRESSEZ-VOUS

A

HERAUX TOURS

156, Rue Pavée

Port-au-Prince, Haïti,

Tél. : 3871

Service gratuit — Rapide et Efficient.

Voyage Héraux ... Voyage Heureux.

BANQUE

NATIONALE

DE LA

REPUBLIQUE
D'

HAITI

(DEPARTEMENT COMMERCIAL)

a inauguré le 26 novembre 1951 son nouveau service de :

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Amélioré, modernisé, ce service vous offre à l'intérieur de sa voûte blindée un coffret du dernier modèle en usage aux Etats-Unis, dans lequel vous pourrez déposer :

VOS BIJOUX

VOS PAPIERS PERSONNELS

VOS TITRES

EN TOUTE INDÉPENDANCE

ET EN TOUTE SÉCURITÉ

AVEC DISCRÉTION

ET CONFORT

Noùs avons l'honneur de solliciter votre VISITE...
et votre PATRONAGE.

SHEAFFER

*L'aristocrate des plumes-fontaines
de qualité*

EN VENTE
A LA MAISON

RUE BONNE FOI

PORT-AU-PRINCE

G. Gilg

**PHARMACIE
SEJOURNE**

Fondée en 1864

ETIENNE SEJOURNE
(1864-1889)

FREMY SEJOURNE
(1889-1937)

RAOUL et MAX SEJOURNE
(1937)

**LABORATOIRE
D'ANALYSES**

Laboratoire de préparation
d'ampoules stérilisées -
Port-au-Prince

RHUM

BARBANCOURT



Apprécié depuis 1862

Port-au-Prince

Tel. 2756

GLISSEZ-VOUS DANS LA

FRAICHEUR BIENFAISANTE

D'UN CONDITIONNEUR D'AIR

WESTINGHOUSE

TELEPHONE : 2092

BOUCARD & Co. — DISTRIBUTEURS

GLASSTEX
BATTERIES
BY
B.F. Goodrich



THE BEST
BATTERIES
YOU CAN BUY

●
MADE WITH SPECIAL
POWER-PRESERVING
GLASS MATS

●
GOOD FOR YOUR MOTOR
GOOD FOR YOUR CAR
GOOD ECONOMY

IMPRINT

Distributeurs :

COMMERCIAL

WILLIAM NARR, S. A.

Port-au-Prince, Haïti

3, Rue des Fronts-Forts

Tel. 2197 — Box 598

LE CIMENT D'HAÏTI

SOCIÉTÉ ANONYME

au Capital de \$ 2.000.000.00

SIEGE SOCIAL : Rue Dantès Destouches

Port-au-Prince.

Téléphone : 3246

USINE à Fond Monbin, Commune de Cabaret.

CHAUSSURES

HAÏTI S. A.

Bata

LA CHAUSSURE DE QUALITÉ A VOTRE PRIX

ÉCOLE SAINT JEAN de DIEU

Ruelle Saint Alexandre No. 14

Dirigée par Mademoiselle SIMONE BOSTON

Institutrice de 30 ans de carrière

Offre son service à tous les parents soucieux de l'éducation
religieuse et morale de leurs enfants,
de la *Classe Maternelle* au *Certificat d'Études primaires*.



IMPORT RETAIL EXPORT
FISHER ART & CURIO SHOP

53 - 55 RUE DU QUAI
TELEPHONE : 3145

PARFUMERIE FRANÇAISE
ARTICLES EN ACAJOU, SISAL, ECAILLE
VINS ET COGNACS FRANÇAIS

REINBOLD

COFFEE EXPORT IMPORT, S. A.

REGIE DU TABAC

Voila enfin ces

Cigares merveilleux

COURONNE
POPULAIRE

PALME

VEVEY
CREME

DU NOUVEAU A LA MAISON DESCHAMPS

POUR VOS DOCUMENTS, IMPRIMES DE TOUTES SORTES,
UN APPAREIL-PHOTOCOPIE DES PLUS PERFECTIONNES.

La précision qui le caractérise donne à ses reproductions une netteté qui plaira et étonnera à la fois. Aussi c'est, confiants, que nous attendons les clients les plus difficiles.

En outre, la livraison de tout travail sera immédiate, nous voulons dire qu'il sera remis dans un délai de 2 heures.

Comme toujours, A VOTRE SERVICE !

BANQUE POPULAIRE
COLOMBO-HAÏTIENNE

Capital : Gdes 5.000.000.00

EPARGNANTS,

Faites fructifier votre argent dans un compte d'Épargne à la BANQUE POPULAIRE COLOMBO-HAÏTIENNE.

**COMMERÇANTS,
INDUSTRIELS,**

pour toutes vos opérations tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, adressez-vous à la BANQUE POPULAIRE COLOMBO-HAÏTIENNE.

SALVITAE

NEPHRITE CYSTITE PROSTATITE URETRITE

Le SALVITAE neutralise promptement l'urine acide, caractérisée par une sensation d'ardeur, réprime le désir fréquent d'uriner, soulage toute Irritation et Inflammation de la Vessie et des Reins, enlève et dissout toutes les Matières Solides qui se trouvent dans l'urine, et a un effet diurétique et antiseptique à la fois curatif sur les canaux urinaires.

Dose : Une cuillerée à thé dans un verre d'eau toutes les quatre heures.

JOSEPH NADAL & Co.

DISTRIBUTEUR EXCLUSIF

SOCIETE ANONYME DARBOUCO

185, Rue du Quai,

Port-au-Prince, Haïti.

Téléphone No. 2310

Equipement et Fournitures Agricoles
Tracteurs Diesel « COCKSHUTT »
moteurs Diesel « BERNARD-MOTEURS »
Charrues RANSOMES
Séchoirs à Café ADS
SEMENCES KEYSTONE
Concentrés pour animaux de ferme PILLSBURY
Plaques fibro-ciment ETERNIT pour toiture, plafond et cloison
Plaques fibro-ciment ETERNIT pour revêtement de parois d'office et de
salle de bain, buffets d'évier, dessus de tables et comptoirs.

La Cigarette Haïtienne
qui a fait ses preuves
SPLENDID

DISTRIBUTIONS

NADAL & Co.



ÉTANCHEMENT ABSOLU

MEILLEURS PRODUITS

D'ÉTANCHEITÉ

En vente chez

REINBOLD COFFEE, S. A.

AVIS AUX PARENTS

Pères et mères de famille, prenez au sérieux la formation Intellectuelle, Chrétienne et Civique de vos enfants. En faisant choix d'une école dénommée : l'« Ecole Révérend Père Richard » qui fournit à ses élèves la base d'une méthode pratique. Retenez ces quatre lettres : « E. R. P. R. ».

Ils seront Exacts, Religieux, Prompts, Raisonnables à l'«Ecole du Révérend Père Richard».

Adresse : Grand'Rue, No. 620, Port-au-Prince, Haïti
Keller FAUSTIN, Directeur

*Crayons
à livres*

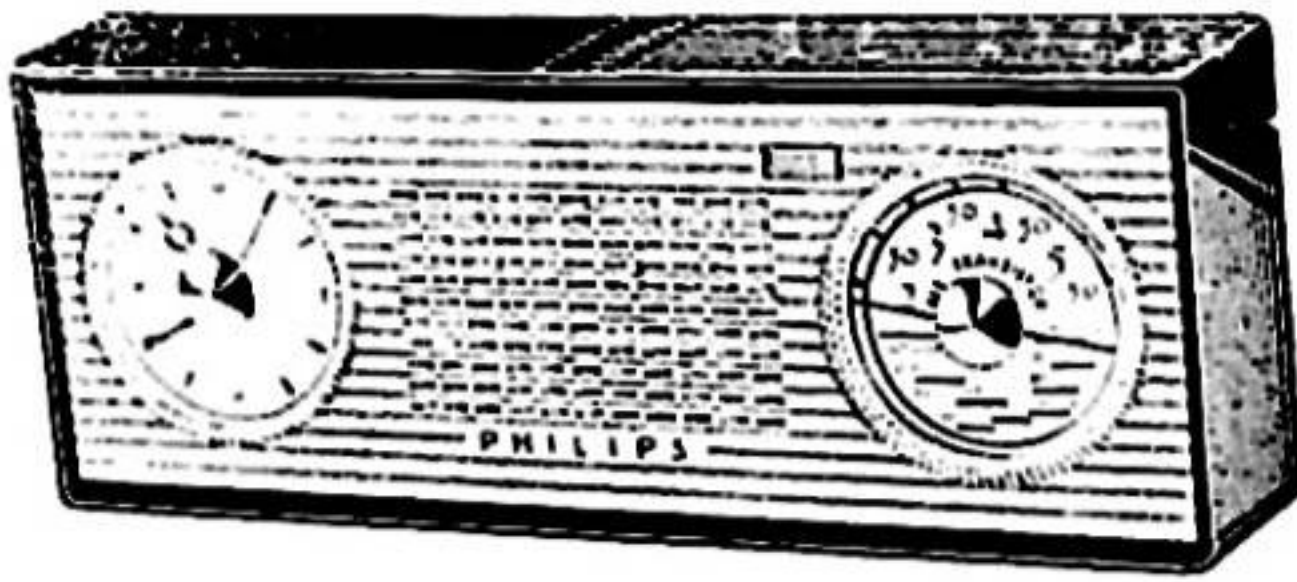
Dior

*et les
produits
de Beauté*

ORLANE



La Belle Créole



Curaçao Trading Co.

Rue Pavée

RADIO PHILIPS

ADOLF ABRAHAM

Employez régulièrement STILBEPAN et vous constaterez son action efficace ; STILBEPAN non seulement donne un nouvel éclat à vos cheveux, mais en arrête aussi la chute.

Vous trouverez toute la gamme des produits STILBEPAN dans toutes les Pharmacies.

Stilbepan Shampoo — Stilbepan Crème — Stilbepan Lotion

ADOLF ABRAHAM
distributeur exclusif pour Haïti
Rue Traversière No. 42
P. O. Box : 1064

Une voiture FORD vous assure plus de rendement,
plus de prestige, plus d'économie.



FORD FALCON 1962

PRODUCTS OF



MOTOR COMPANY

AIR FRANCE

rapproche et prolongé vos vacances



Le tourisme aérien en 1961 est placé sous le signe des Jets.

Caravelle et Boeing « Jet intercontinental » vous conduiront en quelques heures — ou en quelques dizaines de minutes — vers vos vacances. Aucune heure perdue. Des croisières reposantes, agréables et confortables mettent le tour du monde aux portes de chez vous. Assurez-vous des vacances totales, bénéfiques de la première à la dernière minute. Circuits touristiques, séjours de vacances, voyages individuels ou voyages en groupe, la mer, la montagne, les lieux historiques, les villages pittoresques, les plus beaux paysages, les sites et points de vue réputés, le repos, la détente, le sport... Quels que soient vos goûts, le tourisme aérien AIR FRANCE vous assure les plus belles vacances du monde.

AIR FRANCE

BOEING « INTERCONTINENTAL » ET CARAVELLE,
LES DEUX MEILLEURS JETS SUR LE PLUS GRAND RÉSEAU DU MONDE

LES PATES ALIMENTAIRES « COQ »

JEAN BARTHE

Avenue Dessalines

, En face des Sœurs Salésiennes

vous offrent les Pates suivantes : à part le Macaroni et le Vermicelle, les coquillettes, les Spaghetti, Nouilles Coudes, et Rondelles côtelées, Lettres, Chiffres, Fidelini Macaroni moyen et petit, enfin toutes les Pâtes désirées.

PRIX AVANTAGEUX

